



Rapport d'activité **2024**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU GARD



STRUCTURES ASSOCIÉES

**Agence technique
départementale**
Marc Larroque
Président



**Établissement de
coopération culturelle
du Pont du Gard**
Patrick Malavieille
Président



**Syndicat mixte
des Gorges du Gardon**
Dominique Andrieu-Bonnet
Présidente



**Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et d'environnement (CAUE)**
Vincent Bouget
Président



**Centre sportif du Gard
à Méjannes-le-Clap**
Ghislain Chassary
Président



**Territoire 30
(GIE-SEGARD-SPL30)**
Patrick Scorsone
Président



**Gard Tourisme,
Association départementale
des Gîtes de France
tourisme vert**
Pascale Fortunat-Deschamps
Présidente



**Agence départementale
de l'Habitat
et du logement (ADHL)**
**Agence départementale
d'information pour
le logement**
Christian Bastid
Président



**Habitat du Gard,
Laurence Barduca Fauquet,**
Présidente



**Service départemental
d'incendie
et de secours (SDIS)**
Alexandre Pissas
Président



**Syndicat mixte
de la Camargue gardoise**
Robert Crauste
Président



**Société anonyme d'économie
mixte immobilière du Gard
(SEMIGA)**
Sylvie Nicolle
Présidente



**Centre départemental
d'accueil des familles
Foyer de l'enfance**
Valérie Guardiola
Présidente



- P 02 Le Conseil départemental
- P 03 Sommaire
- P 04 Les 46 Conseillers départementaux du Gard
- P 06 Le mot de la Présidente

Objectif 1

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

- P 9 Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées
- P 12 Favoriser la réussite de tous les jeunes
- P 16 Faire du logement une priorité
- P 18 Soutenir les parents de la naissance à l'adolescence
- P 20 Le Schéma de l'Économie sociale et solidaire
- P 20 Aider les plus vulnérables
- P 21 Soutenir l'activité et l'emploi
- P 21 Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- P 24 Garantir l'égalité femme - homme

Objectif 2

Protéger notre santé et notre qualité de vie

- P 26 Réussir la transition écologique
- P 29 Gestion et prévention des risques
- P 31 La culture pour tous
- P 34 Construire une destination touristique d'exception
- P 35 Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard
- P 36 Une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- P 39 Aménager les territoires aux côtés des communes
- P 41 Le sport pour tous
- P 42 S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Objectif 3

Relier les personnes et les territoires

- P 45 Soutenir une vie associative de proximité
- P 46 Mieux circuler et se déplacer
- P 48 Connecter chacun au Très haut débit
- P 49 Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence
- P 51 Garantir et simplifier les services de proximité

Ressources internes

- P 53 Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- P 54 Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques
- P 56 Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques
- P 57 Protéger les données personnelles
- P 58 La collectivité prend soin de ses agents
- P 61 Entretien et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel
- P 62 Des agents au service de tous

L'Assemblée départementale

La Présidente et les Vice-présidents



Françoise LAURENT-PERRIGOT
Quissac
Présidente



Carole BERGERI
Pont-Saint-Espirit
Questeur
Délégue à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale



Christophe SERRE
Pont-Saint-Espirit
1^{er} Vice-président
Délégue à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées



Bérengère NOGUIER
Uzès
Vice-présidente
Délégue à la Transition écologique et à la biodiversité



Patrick MALAVIEILLE
La Grand Combe
Vice-président
Délégue à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique



Nathalie NURY
Roquemaure
Vice-présidente
Délégue à l'Éducation et aux collèges



Christian BASTID
Nîmes 2
Vice-président
Délégue à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain



Maryse GIANNACCINI
Calvisson
Vice-présidente
Délégue à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité



Martin DELORD
Le Vigan
Vice-président
Délégue aux Infrastructures routières



Hélène MEUNIER
Le Vigan
Vice-présidente
Délégue à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire



Olivier GAILLARD
Quissac
Vice-président
Délégue à l'Aménagement du territoire



Cathy CHAULET
Rousson
Vice-présidente
Délégue à l'Agriculture et à la Qualité alimentaire



Rémi NICOLAS
Marguerites
Vice-président
Délégue à l'Insertion et à l'accès à l'emploi



Amal COUVREUR
Nîmes 2
Vice-présidente
Délégue à la Politique de la ville



Bruno PASCAL
Vauvert
Vice-président
Délégue à l'Attractivité des territoires

ALÈS 2



Valérie MEUNIER



Philippe RIBOT

ALÈS 1



Léa BOYER



Jean-Charles BÉNEZET

ALÈS 3



Marie-Christine PEYRIC



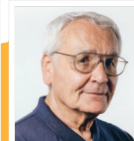
Frédéric GRAS

LE VIGAN



Hélène MEUNIER

Vice-présidente



Martin DELORD

Vice-président

NÎMES 1



Sophie ROULLE



Julien PLANTIER

NÎMES 2



Amal COUVREUR

Vice-présidente



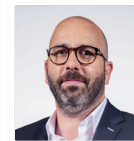
Christian BASTID

Vice-président

NÎMES 3



Dominique ANDRIEU-BONNET



Vincent BOUGET

Délégue aux Sports

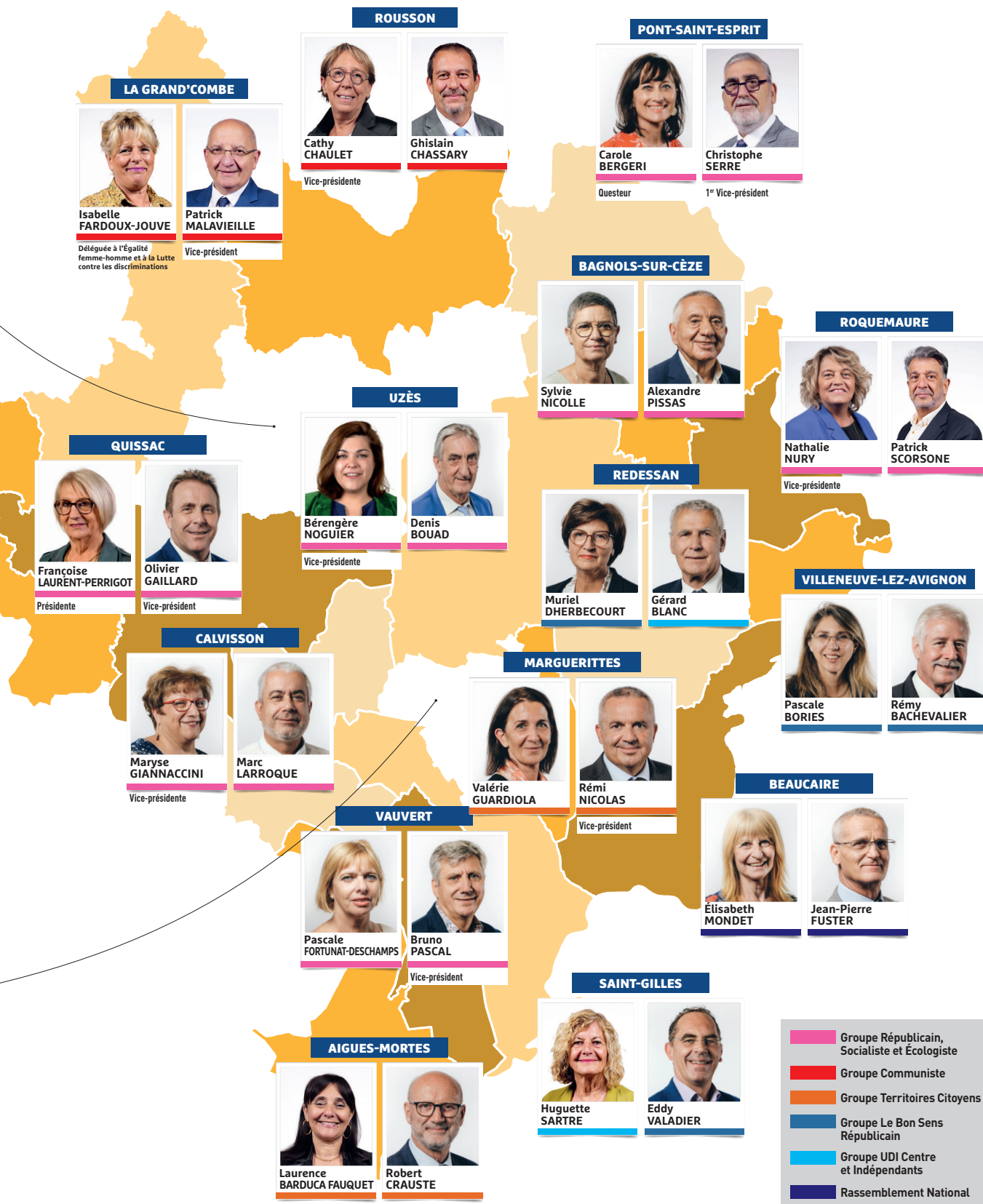
NÎMES 4



Véronique GARDEUR-BANCEL



Richard TIBERINO



Le mot de la Présidente

L'année 2024 s'est déroulée dans un contexte mondial et national marqué par l'incertitude : tensions géopolitiques, inflation persistante, crise du logement, défis climatiques et sanitaires. Dans ce paysage mouvant, les collectivités locales, et en particulier notre Département, ont été en première ligne pour protéger, accompagner et relier. Face à ces défis, le Conseil départemental du Gard a tenu bon, fidèle à ses valeurs et à ses engagements, sans jamais renoncer à aucune de ses compétences ni à sa mission de service public.

La mise en œuvre du schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 s'est poursuivie tout au long de 2024.

Face à la hausse des besoins sociaux, le Conseil départemental a renforcé son soutien aux plus vulnérables : revalorisation des prestations sociales, extension du Fonds de solidarité pour le logement, accompagnement renforcé des familles, des enfants, des personnes âgées et en situation de handicap. Notre Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) a poursuivi son action pour garantir un logement digne à tous, tandis que la lutte contre la précarité énergétique s'est intensifiée.

Les engagements pour une agriculture durable, la transition écologique, la gestion raisonnée de l'eau, la prévention des risques naturels et l'accès à la santé pour tous se sont poursuivis sans relâche. Le Plan santé départemental 2024-2027, adopté cette année, concrétise la volonté de garantir à chaque Gardoise et chaque Gardois un accès équitable aux soins, dans



Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard

tous les territoires, et d'accompagner les professionnels de santé qui font vivre notre système local.

Le Conseil départemental a maintenu un haut niveau d'investissement pour soutenir les communes et intercommunalités, améliorer les infrastructures, développer le très haut débit, favoriser la mobilité et la cohésion sociale. Le soutien à la vie associative, à la culture, au sport, à la jeunesse irrigue tout le territoire gardois et contribue à son attractivité et à son dynamisme.

Dans un contexte institutionnel où les compétences des Départements sont parfois questionnées, il est essentiel de rappeler que le Conseil départemental du Gard n'a abandonné aucune de ses compétences. Les solutions ont été trouvées pour continuer à remplir toutes nos missions, en innovant, en nous adaptant, en mobilisant tous les leviers pour préserver la qualité de nos services et l'équilibre de nos finances.

L'engagement est clair : rester un pôle de stabilité au service des Gardoises et des Gardois, de leurs associations, de leurs structures et de leurs collectivités locales. Dans la tourmente, le Département demeure un repère, un acteur de proximité, un partenaire fiable pour tous les territoires, urbains comme ruraux, et pour toutes les générations.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des élus et des agents départementaux, qui, au quotidien, contribuent à faire vivre ce service public de proximité, solidaire et innovant.

Trois objectifs prioritaires

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements qui sont précisément exposés dans le présent rapport.

Des schémas renouvelés ou créés

La collectivité a adopté une nouvelle feuille de route pluriannuelles en 2024 :

- Schéma de l'économie sociale et solidaire

Depuis le début du mandat, signalons l'adoption des schémas suivants :

- Schéma des solidarités sociales
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma des mobilités
- Schéma des sports
- Schéma des enseignements artistiques

En 2025, d'autres schémas seront également adoptés, qui ont été préparés en 2024 :

- Schéma de la culture
- Schéma de la lecture publique

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

L'année 2024 a été marquée par la 2^e année de mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027. Ce schéma présente les orientations et les objectifs stratégiques et opérationnels du Conseil départemental dans le cadre des politiques publiques en faveur de la petite enfance et l'enfance, l'insertion et l'emploi, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le logement, la politique de la ville et le développement social, l'économie sociale et solidaire. L'année a également été marquée par l'adoption du 1^{er} Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire 2024-2027 et sa première année d'installation.

En 2024, le Conseil départemental a connu une hausse des dépenses pour la protection des personnes, des plus modestes et des plus vulnérables : des dépenses obligatoires dans le domaine social telles que la revalorisation de prestations sociales dont le revenu de solidarité active et de la prestation de compensation du handicap ainsi que l'inflation des frais d'accueil et d'hébergement dans le secteur de l'enfance et de l'autonomie. Des dépenses qui sont également liées à l'ambition du Schéma départemental des solidarités sociales, la montée en puissance de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) mais aussi la signature du pacte départemental des solidarités entre l'État et le Conseil départemental.

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées



Christophe Serre,
1^{er} Vice-président délégué
à l'Autonomie des personnes
âgées et handicapées

L'orientation "bien vieillir dans le Gard - chez soi ou comme chez soi" du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les personnes âgées. Ce schéma affirmant une approche "inclusive", les personnes en situation de handicap trouvent des réponses à leurs besoins selon leurs âges dans chacune des trois orientations "Bien grandir", "Bien vivre – être autonome par l'activité", et "Bien vieillir".

DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil départemental développe et renforce les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus sur tout le territoire au travers de la Conférence territoriale de l'autonomie du Gard (commission prévention, anciennement CFPPA).

En 2024, les rencontres inter-acteurs sur les territoires ont été démultipliées pour agir au plus proche des publics et des professionnels. L'appel à projet a quant à lui mis deux axes en avant : le développement des aides techniques pour le maintien à domicile, et la prévention pour la santé mentale des personnes en perte d'autonomie.

Ainsi, 124 porteurs de projets ont été retenus pour mener 233 actions sur tout le territoire en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus, pour leurs aidants et pour une société plus inclusive.

Les autres priorités demeurent :

- Accompagner les seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions et notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées et/ou en situation de précarité ;
- Soutenir les proches aidants de moins de 60 ans ;
- Aider les personnes fragilisées par l'impact de la crise sanitaire ;
- appuyer les actions destinées ou portées par les habitants d'habitat inclusif, en cohérence avec le programme coordonné de l'habitat inclusif 2022-2024.

PROMOTION DE L'ACCÈS AUX AIDES TECHNIQUES ET PARTICIPATION À LA SCIC "GARD ET AUTONOMIE"

L'adaptation du logement et des aides techniques visent à permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de continuer à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne (se déplacer, prendre ses repas, se vêtir, se laver...) En 2024, le Conseil départemental a participé à la création d'une société coopérative d'intérêt collectif "Gard et autonomie" pour un accès à la bonne aide technique, au bon moment pour la bonne personne, par le réemploi de matériels inutilisés et reconditionnés et en favorisant l'insertion professionnelle des publics accompagnés par le Conseil départemental (mobilisation des ateliers et chantiers d'insertion).

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

En 2024, le Conseil départemental a renforcé son soutien aux actions de lutte contre l'isolement :

- Actions de sensibilisation, information, communication en lien avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, la Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement (MonaLisa) la semaine bleue ;
- Financement d'actions des Services d'aide et d'accompagnement à domicile.

SOUTIEN DES PROCHES AIDANTS

En 2024, le Conseil départemental a poursuivi le développement de son intervention pour informer et soutenir les aidants de personnes âgées et de personnes handicapées :

- Mise en place de 8 espaces ressources aidants sur le département : lieux d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement pour accéder aux droits, au répit, aux loisirs et à la formation pour mieux accompagner l'aidé.

Ils sont situés à Nîmes, Alès, Vauvert, Bagnols-sur-Cèze, Calvisson, Rochefort-du-Gard, Uzès et Le Vigan ;

- Soutien aux associations qui agissent directement auprès des aidants ;

- Subvention aux structures contribuant au répit des parents d'enfants en situation de handicap (centre d'éducation conductive de Caveirac, Maison des enfants extraordinaires de Sauve, le dispositif Oasis de l'association Ressourcèze de Sabran) ;
- Contribution au financement du dispositif de relaiage à domicile pour les aidants, porté par deux associations gardoises ;

- Développement des solutions de répit pour les aidants ;

- Poursuite des permanences pour les aidants au sein de la MDPH. Un

lundi sur deux, un binôme aidant / professionnel accueille des aidants de personnes âgées ;

- Organisation des Journées gardoises des aidants.

LE DÉPLOIEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF ET DE LA PRESTATION "AIDE À LA VIE PARTAGÉE"

Engagé pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur choix de vie et d'habitat, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de la prestation individuelle, "l'aide à la vie partagée" (AVP), créée en 2022. Elle permet l'accès à la vie dans un habitat alternatif (entre domicile et établissement), facteur d'inclusion sociale, aux Gardoises ou aux Gardois éligibles à cette prestation en raison de leur âge ou de leur situation de handicap.

Les habitats inclusifs sont destinés aux personnes âgées et personnes en situation de handicap qui font le choix d'un mode d'habitations regroupées entre elles ou avec d'autres personnes et comprenant une animation sociale. En 2024, un nouvel appel à initiatives du "programme coordonné de l'habitat inclusif dans le Gard" a été lancé. Il y a aujourd'hui 31 habitats inclusifs sur le territoire gardois qui offrent

un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES AIDES À DOMICILE

Le Conseil départemental a poursuivi son action pour améliorer la qualité du service rendu par les Services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD). En 2024, le Conseil départemental a engagé un appel à candidatures auprès des SAAD selon 3 axes :

- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;

- Contribuer à la couverture des besoins sur l'ensemble du département ;

- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

Ainsi, 12 services d'aide et d'accompagnement à domicile ont été retenus dans ce cadre.

CHIFFRES CLÉS

- 17 917 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie
- 65 000 Gardoises et Gardois ont un droit ouvert à la MDPH
- 23 000 dossiers MDPH déposés en 2024 (+ 6 % par rapport à 2023)
- 63 500 proches aidants (majeurs et mineurs)
- 65 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- 112 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- 56 établissements et services pour personnes en situation de handicap
- 100 accueillants familiaux soit 246 places d'accueil
- 19 maisons en partage et 35 habitats inclusifs soit 936 logements existants ou à venir

Amélioration de la qualité des établissements et des services

Les services de la Direction de l'Autonomie des personnes sont engagés dans le suivi et l'amélioration de la qualité des établissements des personnes accueillies : sur la base de rapports d'évaluation, ils suivent et accompagnent la qualité de prise en charge dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi qu'auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ils renforcent la procédure et le suivi des signalements d'événements indésirables dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux contribuant à la protection des personnes vulnérables accompagnées.

Une meilleure prise en charge des personnes handicapées

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est l'instance du Conseil départemental qui répond à tous les besoins des personnes en situation de handicap.

Téléservice MDPH. En 2024, ce service gratuit, sécurisé et accessible 7 jours sur 7 poursuit son déploiement depuis sa création en 2023. Il permet d'accéder à la procédure dématérialisée pour déposer un dossier MDPH et suivre son dossier en ligne. En parallèle, un accompagnement physique a été possible lors de la création du dossier en ligne grâce aux conseillers numériques et agents certifiés "aidants connect" dans les Centres médico-sociaux (CMS) et à l'accueil de la MDPH. En 2024, plus de 6 620 dossiers MDPH ont été déposés via le téléservice contre 2 000 dossiers en 2023.



Nouvelle convention conclue avec la Caisse nationale solidarité autonomie. La Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA), nouvellement gestionnaire de la 5^e branche de la Sécurité sociale impulse de nouveaux modes de gouvernance pour de nouvelles organisations tel que le Service public départemental de l'autonomie.

Le déploiement du téléservice pour

l'accès à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a mobilisé les services pour un meilleur service aux usagers.

Le Conseil départemental a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA. L'obtention d'un budget d'intervention 2023-2026 de 765 000 € contribue à soutenir :

- l'appui à la transformation en service autonomie à domicile, des Services d'aide et d'accompagnement à domicile et des Services de soins infirmiers à domicile
- l'attractivité et la fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie
- le soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

Mise en place de la réponse accompagnée pour tous (RAPT). Le Conseil départemental s'est mobilisé en 2024 pour la mise en place du dispositif Réponse accompagnée pour tous (RAPT). L'objectif de la RAPT est d'apporter des solutions concrètes aux situations individuelles complexes, en rupture ou risque de rupture de parcours des enfants et des adultes en situation de handicap. Confiée à la MDPH, elle se veut collective et s'articule autour d'un travail partenarial avec le Conseil départemental, l'Agence régionale de santé, l'Éducation Nationale, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole. Son déploiement prévoit la création d'une instance d'évaluation et de régulation pour les situations vécues comme critiques et un plan d'accompagnement global.

Projet de territorialisation de la Maison départementale des personnes handicapées

Le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 prévoit, à travers son objectif opérationnel 6.1.2 " Adapter les lieux d'accueil social de proximité du Conseil départemental aux différents publics", de renforcer les accueils et les accompagnements de proximité, par l'ouverture d'accueils de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Ce projet de territorialisation de MDPH a été engagé en 2024 et se développera en 2025 pour faciliter l'accès aux droits des Gardoises et des Gardois.

Favoriser la réussite de tous les jeunes



Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée
à l'Éducation et aux collèges

Le Conseil départemental a la charge d'attribuer aux collèges publics et privés les financements qui leur permettent d'assurer le fonctionnement des établissements pour garantir des conditions d'enseignements optimales et adaptées aux besoins des élèves.

La forte augmentation des charges notamment d'électricité et de gaz qui avait impacté les collèges en 2023, s'est stabilisée en 2024. Ainsi, les crédits destinés aux collèges (publics et privés) se sont élevés à 14,83 M€, permettant à tous les établissements de faire face aux dépenses qui leur incombent. Le Conseil départemental a également contribué financièrement à l'équilibre financier des services de restauration de

Favoriser le bien-être des collégiens

tous les collèges, à travers une modulation des recettes appelées auprès des collèges pour la contribution aux charges de personnel (Fonds départemental des personnels de restauration-FDPR). Ceci a permis aux collèges très impactés par l'inflation des denrées ou, pour les petites restaurations, de ne pas être déficitaires. Le montant non recetté par le Conseil départemental, au bénéfice des collèges, s'est ainsi élevé à plus de 244 000 €.

Le Conseil départemental a continué d'accompagner l'investissement des collèges à hauteur de 686 067 €, stable par rapport à 2023, garantissant un équipement matériel et mobilier régulièrement renouvelé et de qualité.

En parallèle, le Conseil départemental a soutenu les projets de rénovation et création d'équipements sportifs des communes et intercommunalités, utilisés par les collégiens. Ces subventions, essentielles pour la mise en œuvre de ces projets, permettent aux collégiens d'utiliser des équipements sportifs de qualité.

Les subventions attribuées se sont élevées à 1,29 M€ en 2024.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES ADOLESCENTS

En 2024, pour lutter contre le décrochage scolaire, des dispositifs spécifiques et innovants d'accompagnement des jeunes décrocheurs ont été mis en place au moyen :

- du soutien à l'accompagnement des élèves exclus de la scolarité : accueil par les collectivités ou les associations (Commune d'Aigues-Mortes, Samuel Vincent, Avenir Jeunesse,...) en mettant en place des activités de renforcement éducatif (culture, sport...);
- de la mise en place des chantiers éducatifs au sein des établissements scolaires et/ou auprès du tissu associatif et/ou auprès des collectivités locales ;
- de crédits départementaux destinés à soutenir des acteurs locaux intervenant sur les thématiques liées au sport, à la culture, à la santé mentale ;
- de la capacité du tissu associatif, reconnue par ce public et leurs familles, en particulier les acteurs de la médiation.

Les travaux dans les bâtiments des collèges gardois

Chaque année, le Conseil départemental prévoit un plan de travaux dans les collèges publics gardois.

Concernant les projets de reconstruction des collèges, l'année 2024 a permis de finaliser les études programmatiques et lancer le concours pour la reconstruction du collège de Saint-Gilles.

Les études relatives à la rénovation énergétique et à l'extension du collège de Villeneuve-lez-Avignon se sont poursuivies et les travaux de restructuration du collège

Romain Rolland à Nîmes ont été engagés fin 2024.

Par ailleurs, le chantier d'extension du collège Ada Lovelace à Nîmes s'est poursuivi jusqu'en fin d'année 2024, afin d'accueillir 200 élèves supplémentaires et de traiter les espaces extérieurs pour un meilleur confort estival.

Les programmes d'amélioration des établissements ont été maintenus avec notamment 2,5 M€ consacrés à la mise en accessibilité des collèges. En 2024, ce sont au total 6,9 M€ qui ont permis de réaliser la maintenance préventive et curative des 53 collèges publics gardois, dont un important

CHIFFRES CLÉS

- **15,2 M€ consacrés aux bâtiments des collèges en 2024**
- **Environ 1 500 interventions d'entreprises pour assurer les travaux de maintenance préventive et curative des collèges**

programme de renouvellement d'équipements de cuisines. Des interventions significatives en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique ont été réalisées.

COLLÈGES GARDOIS MIS EN ACCESSIBILITÉ EN 2024

Jean Racine à Alès,
Ventadour à Bagnols-sur-Cèze,
Elsa Triolet à Beaucaire,
La Gardonnenque à Brignon,
Théodore Monod à Clarensac,
Léo Larguier à La Grand'Combe,
Jules Verne et Romain Rolland à Nîmes
La Garriguette à Vergèze.

Par ailleurs, 180 000 € ont été consacrés afin de permettre l'ouverture d'une classe adaptée au sein du collège Jules Verne à Nîmes.



Le collège Ada-Lovelace à Nîmes a été agrandi dès la rentrée 2024.



Le Conseil départemental veut donner toutes ses chances à la jeunesse, notamment grâce à l'accès au numérique pour tous.

Zoom sur la politique jeunesse

La politique jeunesse vise à renforcer la prévention et l'insertion des jeunes, à soutenir l'accompagnement éducatif et à développer leur engagement et leur autonomie. Le Conseil départemental soutient les associations qui mettent en œuvre des actions pour répondre à ces objectifs de renforcement de la citoyenneté, de la mixité et du respect des valeurs de la République.

Dans le cadre des **actions éducatives**, le Conseil départemental soutient également les projets associatifs dans les collèges lorsqu'ils sont en lien avec les axes prioritaires (citoyenneté, lutte contre la discrimination...) et pouvant offrir dans le programme scolaire, une voie d'entrée pluridisciplinaire. Le **Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** fait l'objet chaque année d'un appel à projets et permet aux enfants et à leurs parents de bénéficier d'un accompagnement par les associations engagées

dans ce dispositif. Le lien avec les établissements scolaires et les familles est important et les actions mises en place concourent à la réussite scolaire, éducative et sociale et à l'égalité des chances. La politique jeunesse permet également d'apporter une aide aux **Projets des jeunes** (collectifs et individuels) dans le cadre d'un dispositif spécifique en les incitant à prendre l'initiative et en étant acteurs de leurs projets. La présentation en jury par les jeunes, reste pour eux un plus en termes d'engagement et d'expérience. Quant au dispositif des **Services civiques**, le Conseil départemental s'y est pleinement engagé depuis 2016. Il permet à la collectivité de recruter, au sein de ses directions, des jeunes pour des missions variées telles que l'accueil du public à l'espace Diderot, la promotion de musiques actuelles ou la promotion du sport. Par ailleurs, le Conseil départemental a, depuis 2021, développé l'intermédiation auprès d'autres communes du département. Cette particularité

permet aux communes d'accueillir un ou plusieurs jeunes en service civique et ainsi développer largement ce dispositif à l'échelle du territoire. En 2024, le **Conseil départemental des jeunes** a terminé sa seconde année de mandat et une nouvelle mandature s'est ouverte.

Chiffres clés

- Budget Jeunesse : 589 875 € alloués pour 146 dossiers
- Subventions aux associations en faveur de la jeunesse : 426 375 € pour 83 dossiers
- Subventions en faveur de l'initiative des jeunes : 41 600 € pour 19 dossiers
- 58 jeunes recrutés directement par le Conseil départemental sur près de 30 missions de services civiques.

S'engager dans la prévention spécialisée

Le Conseil départemental dispose d'une compétence en matière de prévention spécialisée qui vise à intervenir auprès des jeunes les plus en difficulté, notamment en luttant contre le décrochage scolaire afin de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle, et éviter ainsi tout risque de rupture avec la société.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a apporté son soutien aux 4 associations (Humanîmes, RAIA, Riposte, Samuel Vincent, UFOLEP) qu'il autorise à exercer cette compétence afin de déployer des équipes éducatives chargées de cet accompagnement auprès de ces publics.

Ces actions contribuent à la politique globale de prévention que le Conseil départemental déploie sur l'ensemble des quartiers les plus en difficulté, en coordination étroite avec ses propres services d'action sociale et de protection de l'enfance, mais également avec le tissu associatif local.

La prévention spécialisée prend toute sa place dans le Schéma des

solidarités sociales afin de garantir aux jeunes les plus en difficulté et en risque de marginalisation l'accès à un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

RENOUVELLEMENT DES HABILITATIONS DES ASSOCIATIONS

En 2024, le Conseil départemental a renouvelé les habilitations des 4 associations de prévention spécialisée : Humanîmes, RAIA, Riposte, Samuel Vincent, UFOLEP. Leurs orientations s'inscrivent dans les objectifs opérationnels du schéma des solidarités sociales :

- Élargir les compétences professionnelles des équipes au-delà du champ éducatif (insertion, éducation sportive, animation socio-culturelle, etc.) ;
- Prendre en compte les questions liées à la santé mentale et à la consommation de produits stupéfiants ;
- Élargir le champ de compétence territorial ;
- Prendre en compte une approche globale de la prévention en lien avec l'ensemble des autres acteurs sur un territoire donné ;
- Inscrire la prévention spécialisée dans sa contribution à la prévention de la délinquance.

EXPÉRIMENTER DES ACTIONS DE MÉDIATION

En 2024, toujours à titre expérimental, le Conseil départemental a continué à porter l'action Anim'médiation créée en juin 2023, en lien avec la Région. L'objectif des médiateurs est d'assurer une présence renforcée sur l'espace public, de nouer le dialogue avec les jeunes et les familles, de mettre en

place des actions d'animation dans un but d'éviter les comportements de rupture, en particulier sur les parvis des collèges et des lycées. Cette action a eu un impact sur le décrochage et l'orientation des jeunes sur un parcours de formation et/ou d'insertion professionnelle.

RENFORCER L'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LE TERRITOIRE

En 2024, le Conseil départemental a renforcé l'intervention de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire départemental, passant de 8 à 21 territoires couverts. Ainsi, il contribue à éviter les risques de marginalisation des 18/25 ans.

Partenariat renforcé avec la Maison des adolescents

Le Conseil départemental a renforcé en 2024 son soutien à l'association "Maison des Adolescents" pour développer et gérer dans le département, des lieux d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de soins pour les adolescents et leurs proches.



Faire du logement une priorité



Christian Bastid,
Vice-président délégué
à l'Habitat, au logement
et au renouvellement urbain

L'orientation "un logement pour tous" du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour :

- soutenir l'émergence d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics partout sur les territoires,
- accompagner les personnes les plus vulnérables en recherche d'un logement
- lutter contre la précarité énergétique.

Les fortes tensions sur l'offre de logements dans le Gard ont perduré en 2024, notamment pour les ménages modestes ou précaires sur l'accès au logement social. Après une baisse du nombre d'attributions de logements sociaux de 18 % en 2023, 2024 a connu une stabilisation. Toutefois l'orientation à la hausse du nombre des demandes contribue toujours à une aggravation de la situation.

Dans le Gard, 24 030 demandes ont été enregistrées fin 2024 pour un nombre d'attributions de 3 264 logements sur l'année.

Cette situation est liée aux difficultés de la construction et à une accessibilité toujours plus difficile au logement locatif privé et à l'accession à la propriété. Cette crise de l'offre rend l'accessibilité des logements difficile, notamment pour les publics relevant de la compétence du Conseil départemental.

L'APPUI AUX BAILLEURS SOCIAUX

Le Conseil départemental est intervenu en 2024 à hauteur de 2,12 M€ en appui aux bailleurs sociaux ou aux particuliers pour la création ou l'amélioration de 620 logements. Ces subventions ont permis la réalisation de travaux pour un montant de 78,54 M€.

Le Conseil départemental soutient également les efforts de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et des partenaires locaux dans le cadre des politiques de rénovation urbaine. Le premier programme de 2006 à 2016 a mobilisé plus de 15 M€ de subventions départementales sur les sites retenus.

Des conventions pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU – ANRU II) sur les territoires de Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols-sur-Cèze ont été signées. Elles concernent des travaux à hauteur de 611,15 M€ pour 17,24 M€ de subventions

que le Conseil départemental s'est engagé à individualiser sur la période 2020-2024.

À ce titre, le Conseil départemental est intervenu en 2024 à hauteur de 2,5 M€ en appui aux bailleurs sociaux pour la reconstitution d'une offre de 296 logements. Ces subventions ont permis la réalisation de plus de 29 M€ de travaux.

En 2024, ont également été actés les avenants liés à la "Clause de revoyure" pour les programmes d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze. Ces "Clauses de revoyure" proposent un financement complémentaire de l'ANRU pour de nouvelles opérations et prolongent de fait le programme sur deux ans supplémentaires. Au titre de cet avenant, le Conseil départemental s'est engagé à hauteur de 2,31 M€ de subventions supplémentaires au bénéfice d'Habitat du Gard pour financer la reconstitution de l'offre de logement liée aux démolitions complémentaires décidées sur le programme de Bagnols-sur-Cèze.

JOURNÉE D'ÉTUDE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil départemental, l'ADHL et la Préfecture de Région ont co-organisé une journée d'étude régionale des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique au Pont du Gard. Les 150 professionnels et élus d'Occitanie présents ont échangé notamment sur la santé et le mal-logement ou encore les nouveaux outils de lutte contre la précarité énergétique.

Pour un meilleur accès au logement

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

L'année 2024 a constitué la première année complète d'application des nouveaux plafonds d'éligibilité aux aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'ensemble des ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté peut faire appel au FSL. Cette augmentation est un engagement fort du Conseil départemental en appui à de nombreux ménages en difficulté.

En 2024, plus de 2 337 ménages ont été aidés pour un montant d'engagement de 1,9 M€, au titre du FSL afin d'accéder à un logement ou pour trouver une solution à un problème d'impayé de loyer. En soutien au paiement des factures d'eau et d'énergie 1 587 139 € d'aides ont été mobilisées pour 8 100 ménages. Par rapport à l'année 2022, le nombre de personnes aidées au titre du FSL a progressé globalement de 58 % et les montants versés de 56 %.

Outre ces aides financières, le FSL est également un fonds dédié à l'accompagnement social lié au logement afin de favoriser l'accès au logement des ménages précaires, leur permettre de s'y maintenir ou bien encore les accompagner dans leur installation. 591 ménages ont été accompagnés à ce titre par l'ADHL en 2024.

AGIR POUR ÉVITER LES EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Par son implication en soutien des familles, à travers la réalisation des diagnostics sociaux et financiers et la possibilité de mobiliser des aides du FSL "maintien", le Conseil départemental est un acteur essentiel de la lutte contre les expulsions domiciliaires. En 2024, 821 aides ont été attribuées.

Par ailleurs, l'ADHL a développé une action d'équipe mobile en prévention des expulsions locatives, à destination des publics éligibles au FSL du parc privé souvent plus onéreux que le parc social. Cette équipe mobile, co-financée par le Fonds social européen +, a pour objectif d'aller dès le premier stade d'une procédure d'expulsion vers les ménages qui ne sont pas accompagnés par un service social afin de les (re)mobiliser

et les aider dans la recherche de solution. Il s'agit d'un accompagnement qui s'opère en binôme avec un juriste de l'ADIL qui peut aller jusqu'à l'accompagnement des ménages à l'audience lors d'une assignation au tribunal. 65 ménages ont été accompagnés sur l'année au titre de l'EMPEX et Appel 30.

LE SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE DES ÉNERGIES

Le SLIME constitue un guichet local de prise en charge des situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation du logement. Le SLIME est saisi directement par les ménages ou par les lanceurs d'alerte. Le nouveau programme Certificats d'économie d'énergie de lutte contre la précarité énergétique a apporté en 2022 une dimension nouvelle au SLIME, devenu SLIME+. Le SLIME + a vocation à organiser la prévention en accélérant le repérage des ménages, à mettre en place des dispositifs efficaces, en proposant des accompagnements adaptés à chaque situation et en coordonnant tous les acteurs de l'action sociale et de la rénovation de l'habitat grâce au Comité local d'intervention à la maîtrise des énergies. En 2024 ce sont près de 370 ménages qui ont pu bénéficier d'un diagnostic et d'un suivi du SLIME.



L'Agence départementale de l'habitat et du logement

Le Conseil départemental a créé l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) afin de mieux articuler les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement, de renforcer les interventions sociales auprès des personnes qui rencontrent des difficultés, de mieux orienter les demandes de logements et de faire émerger une offre de logements en adéquation avec les besoins, bien répartie

sur le territoire, et financièrement accessible. L'ADHL a pour objectif d'offrir un meilleur service public, d'organiser des relations partenariales plus efficaces et d'articuler de façon plus cohérente les actions de la politique du logement et de l'habitat. Dans le contexte de crise énergétique et d'urgence climatique, elle a aussi pour mission d'agir contre la précarité énergétique.

Soutenir les parents *de la naissance à l'adolescence*



Maryse Giannaccini
Vice-présidente déléguée
à la Protection de l'enfance,
à la petite enfance
et au soutien à la parentalité

CHIFFRES CLÉS

- 4 000 enfants et jeunes de moins de 21 ans sont accompagnés par les services du Conseil départemental dont 2 056 enfants confiés à l'ASE.
- 6 249 enfants porteurs de handicap scolarisés à la rentrée 2024 (+ 4 % par rapport à 2023)
- 426 assistants familiaux pour plus de 800 places

L'orientation "bien grandir dans le Gard – à chaque âge, au plus près des besoins des enfants" du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les familles gardoises.

Les actions de prévention, d'accompagnement ou de protection pour "bien grandir" concernent les femmes enceintes et les futurs parents, les enfants (et enfants handicapés), les

adolescents jusqu'à leur majorité ainsi que leurs familles susceptibles d'avoir besoin de soutien, notamment en raison de vulnérabilités particulières, de danger ou de risque de danger. Les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) y sont engagés et le travail transversal avec les autres services et directions s'est développé pour mieux répondre aux besoins, notamment des enfants en situation de handicap (cf. encadré).

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

Les sages-femmes, médecins, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, conseillères conjugales et conseillères de la PMI accueillent et accompagnent les futurs parents, les parents, les jeunes enfants, les adolescents.

Inscrits dans le réseau de santé périnatalité gardoise, ces professionnels

contribuent à diminuer les risques liés à la grossesse, à l'accompagnement des vulnérabilités parentales et à favoriser le bon développement du jeune enfant. En 2024, ces missions ont été renforcées et mieux évaluées et un plan de formation des professionnels a été mis en place.

L'EXPÉRIMENTATION D'UNE ACTION DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En juillet 2024, le Conseil départemental a mis en place à titre expérimental le Module d'intervention familial et social (MIFASO), action de prévention et de soutien à la parentalité. Il s'agit d'un accompagnement social renforcé auprès de familles fragilisées qui vise à prendre en compte de manière globale les problématiques familiales ayant une incidence sur les réponses éducatives des parents. L'intervention est assurée par un référent travailleur social.

LE SOUTIEN AUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

La maison du répit Intervalle : ce dispositif croisé a été mis en place par le Conseil départemental en partenariat avec l'Agence régionale de santé afin de répondre au besoin de répit des enfants porteurs de handicap suivis par l'Aide sociale à l'enfance. Ainsi, depuis plus de 2 ans une file active de 14 enfants confiés bénéficient de ce dispositif. Ils sont encadrés par des professionnels éducatifs dans le champ du handicap. Cette équipe est en lien étroit avec le référent ASE qui accompagne l'enfant et soutient l'assistant familial ASE qui prend en charge l'enfant au quotidien.

Le soutien au développement d'offre de répit à destination des familles ayant un enfant en situation de handicap débuté en 2023 s'est poursuivi en 2024. On peut citer l'accueil séquentiel proposé par l'association Ressourcèze sur la commune de Sabran et le dispositif Bulle de Répit proposé par la fondation Saint Pierre à Palavas-les-Flots.

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

La Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) a été renforcée de 2 postes de travailleurs sociaux en raison d'une hausse d'activité. Celle-ci est liée d'une part à une augmentation de la précarisation et, d'autre part, à une meilleure sensibilisation d'une part des professionnels aux situations de négligences et d'autre part de la société aux problématiques comme les violences sexuelles, le harcèlement ou la prostitution des mineurs.

Le service dédié aux évaluations d'informations préoccupantes (SEDIP), créé en 2021 et en activité depuis 2022, a été complété de 8 postes en 2024. Dès avril 2025, il pourra ainsi assurer ses missions d'évaluation des informations préoccupantes sur l'ensemble du Gard.

JEUNES EN LUMIÈRE

Chaque année le Conseil départemental, en lien avec l'association Défense des enfants international, organise la Semaine gardoise des droits de l'enfant. En 2024, le Conseil départemental a porté le projet "Jeunes en lumière" afin de donner la parole aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Pour sa 1^{ère} édition le 27 novembre, 10 jeunes ont fait l'objet d'un reportage où ils ont pu parler de leur parcours en protection de l'enfance. Lors de la cérémonie, environ 150 enfants confiés à l'ASE étaient présents pour visionner les reportages mais également les professionnels.



L'aide sociale à l'enfance

Permettre à tous les enfants de grandir en sécurité est un objectif central de la politique enfance

La première mission de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est de conduire, auprès des enfants et de leur famille, des actions de prévention individuelles ou collectives, de protection et de lutte contre la maltraitance. Ces interventions prennent la forme d'aides à domicile, du versement de concours financier à l'intervention d'un travailleur social à domicile, ou celle de l'hébergement, dans des établissements, familles d'accueil et lieux de vie. Les enfants confiés (âgés de 0 à 21 ans) bénéficient tout au long de leur prise en charge par le Conseil départemental de soutien ou de protection pour se développer et grandir dans de bonnes conditions.

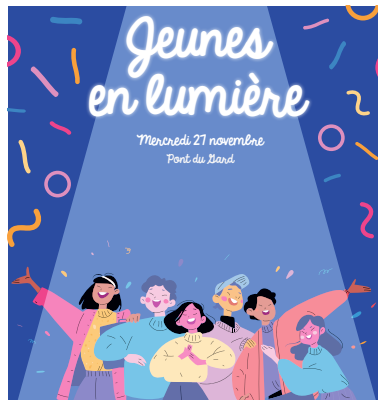
À leur majorité, ces jeunes peuvent bénéficier d'une Aide aux jeunes majeurs (AJM), contrat qui leur permet d'être accompagnés dans leur insertion et leur autonomie.

RENFORCEMENT DU SUIVI ET CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS, SERVICES ET LIEUX DE VIE

En 2024, le Conseil départemental a poursuivi ses efforts de contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux et celui des lieux de vie et d'accueil des enfants confiés.

L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Un appel à projets visant à stabiliser et sécuriser l'accompagnement des mineurs non accompagnés a été lancé en 2024. Un travail est



engagé avec les gestionnaires des maisons d'enfants à caractère social pour faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement. Cette évolution se concrétisera en 2025.

LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFISÉS

Depuis janvier 2024, la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) se réunit chaque mois pour étudier la situation des enfants en risque de délaissement et s'assurer que leur statut est conforme à leur intérêt. En 2024, 70 situations d'enfants ont fait l'objet d'un avis de la CESSEC. Ces avis sont transmis aux juges des enfants. Cette instance a permis également aux professionnels qui en sont membres de croiser les regards sur le droit mais aussi la question de la souffrance infantile, du trauma, de la théorie de l'attachement et des compétences parentales.

Le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire

En 2024, le Conseil départemental a adopté le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire (8 mars) et mis en œuvre des actions programmées par cette feuille de route 2024-2027 dont une contribution aux travaux d'élaboration du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et la conception d'un nouveau mode de coopération entre les acteurs "les appels à communs".



Il complète le Schéma départemental des solidarités sociales dans lequel l'Économie sociale et solidaire (ESS) avait déjà sa place. Ses grands objectifs sont de soutenir une alternative économique capable de répondre aux enjeux de développement économique des territoires et de promouvoir l'ESS comme une source d'innovation sociale au service du "bien vivre" dans le Gard.



Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée
à la Lecture publique
et à l'Économie sociale et solidaire

Aider les plus vulnérables

Dans un contexte sanitaire, social, et économique toujours incertain, le Conseil départemental est en première ligne pour accompagner les publics les plus en difficulté. Les actions de prévention, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel, et l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité, doivent apporter des réponses aux besoins sociaux des Gardoises et des Gardois, avec deux objectifs : toujours plus de proximité et un numérique accessible à tous.

LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Les politiques départementales d'accompagnement social sont portées par l'ensemble des services sociaux territoriaux. Elles contribuent à apporter un soutien aux familles et aux personnes fragilisées. Des aides financières individuelles pour les personnes seules, ou pour les couples sans enfant ont été délivrées,

ainsi que pour les foyers ayant au moins un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes. Le Fonds d'aide aux jeunes est également mobilisé, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et leur apporter une aide face à des besoins urgents.

Un soutien financier aux associations à caractère social, y compris alimentaire, a également été engagé par le Conseil départemental.

LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS CONCLU AVEC L'ÉTAT

Le Conseil départemental a voté en 2024, le Contrat départemental des solidarités conclu avec l'État pour les années 2024-2027. Il compte 21 fiches actions pour prévenir la pauvreté dès l'enfance, lutter contre la grande précarité grâce à l'accès aux droits, construire une transition écologique et solidaire et renforcer l'offre d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA.

Soutenir l'activité et l'emploi

Le soutien à l'activité et à l'emploi constitue un enjeu à la fois économique, patrimonial et environnemental de premier ordre pour le Conseil départemental. Privé de possibilités d'intervention directe en raison de la loi NOTRe lui ayant retiré la compétence économie, le Conseil départemental irrigue cependant de manière forte le tissu économique local par ses investissements directs et par son

soutien massif aux opérations d'investissement portées par les communes, intercommunalités ou bailleurs sociaux.

Ainsi, s'agissant par exemple des contrats territoriaux, l'intervention du Conseil départemental a engendré en 2024 près de 76 M€ de travaux sur tout le territoire permettant ainsi de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale.



Rémi Nicolas,
Vice-président
délégué à l'Insertion
et à l'accès à l'emploi

Mener une politique d'insertion au service de l'emploi



Les chantiers d'insertion permettent la rénovation du petit patrimoine.

Bien que la loi NOTRe lui ait retiré la compétence économie, le Conseil départemental continue à irriguer de manière forte le tissu économique local par ses investissements directs et par son soutien massif aux opérations d'investissement portées par les communes, intercommunalités ou bailleurs sociaux.

Ce soutien à l'activité et à l'emploi constitue en effet un enjeu majeur à la fois économique, patrimonial et environnemental.

Des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion

En 2024, le Conseil départemental a contractualisé avec l'État en signant le Contrat départemental des solidarités au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme pour le Plein Emploi. Pour le volet insertion et emploi, le Conseil départemental a mené des actions visant à préparer et à mettre en place le projet France Travail et la loi Plein Emploi. Il a également mené des actions visant à étoffer l'offre de solutions locales et d'accompagnement.

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE - AGIR POUR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Ce dispositif d'accompagnement renforcé favorise le retour à l'activité des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) inscrits ou non à France Travail, nouvellement entrés dans le RSA. Il intervient pour lever les freins socio-professionnels à l'emploi, tels que l'accès au numérique, la mobilité ou la santé et pour favoriser les liens avec le monde économique.

LES ACTIONS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT (AIA) DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) sont destinées aux bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi, inscrits ou non à France Travail. Elles ont pour objectif la levée des freins sociaux et périphériques à l'emploi. Elles garantissent un accompagnement individuel et/ou collectif permettant de nouer des liens sociaux et de lever des freins en vue d'une insertion professionnelle.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Le Conseil départemental et l'État signent chaque année une Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) relative aux contrats aidés des ateliers et chantiers d'insertion, co-financés par les deux institutions. Au-delà de ses obligations légales, le Conseil départemental intervient dans le soutien au fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qu'il subventionne de manière conséquente, les ACI étant un véritable tremplin vers l'emploi des publics.

Il soutient notamment des recycleries dans le cadre des ACI afin de favoriser les dynamiques locales et l'économie circulaire.

En 2024, le Conseil départemental a également soutenu les acteurs de l'IAE et les a accompagnés pour s'engager davantage dans la qualification et la professionnalisation. Il a élargi son soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique du secteur non marchand et du secteur marchand.

L'EXPÉRIMENTATION D'UN RÉSEAU SOCIAL INSERTION

Le Conseil départemental a innové avec la "Minute insertion du Gard", le nouveau réseau social (sur Facebook) des allocataires du RSA et des professionnels de l'insertion, expérimenté en 2024 par le service public de l'insertion et de l'emploi. Depuis sa création en janvier, ce groupe de partage d'informations et de bonnes pratiques a réuni plus de 400 membres et réalisé pas moins de 50 vidéos dont des portraits inspirants, des zooms sur des dispositifs ou des informations pratiques.

L'APPUI À LA CONSTITUTION DE SCIC À BUT D'INSERTION

L'innovation étant un levier de dépassement des contraintes que rencontrent les collectivités, le Conseil départemental a agi en 2024 pour permettre aux acteurs de l'insertion d'offrir de nouvelles solutions aux problématiques rencontrées par nos publics.

Soutien aux structures porteuses d'initiatives innovantes et sortant des cadres habituels des politiques publiques mais aussi soucieux de la pérennité des dynamiques locales portées par les acteurs de l'insertion, le Conseil départemental a appuyé la création de la Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) à but d'insertion : "Gard et autonomie".

LE SOUTIEN À LA FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

"Ouiform" est une plate-forme informatique de positionnement en formation pour les professionnels chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour le Conseil départemental. Elle permet de simplifier les démarches pour la prescription de formations, fluidifier les parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En 2024, 150 professionnels ont été formés dont 24 agents du Conseil départemental, 52 structures se sont engagées dans la démarche et 12 sessions de formations ont été réalisées pour l'insertion par la formation des bénéficiaires du RSA.

Le Fonds social européen



Loc'Adapt Séniors

une plateforme pour favoriser et encourager l'accès à un logement adapté des séniors en perte d'autonomie



Cofinancé par
l'Union européenne

Dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds Social Européens FSE+, le Conseil départemental a confirmé son rôle d'organisme intermédiaire pour optimiser la mobilisation des crédits européens sur le territoire gardois. Il a reçu à ce titre une enveloppe de plus de 14 M€, dont près de 10 M€ pour la période 2023-2025.

Ce nouveau programme permet de soutenir des projets d'insertion socio-professionnelle sous l'intitulé

"favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés" au titre de l'Objectif spécifique H (OSH). Il permet également de financer des opérations à caractère social "promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants" (OS L).

L'appel à projets FSE+ OSH 2024 a abouti à la sélection de 19 projets d'insertion socio-professionnelle (3 ateliers chantiers d'insertion et 16 actions d'accompagnement vers l'emploi) et à l'attribution des subventions afférentes pour un montant de 2,21 M€.

L'appel à projets FSE+ OSL 2024 a octroyé 730 796 € à 7 initiatives portées par l'ADHL. Ces projets visent à améliorer l'accès à des logements adéquats pour les personnes vulnérables, notamment les seniors et les personnes handicapées. Ils abordent la prévention des expulsions, la lutte contre l'incurie et la promotion des écogestes. Une boutique logement pour faciliter la recherche dans le parc privé est également prévue.

Les crédits FSE viennent compléter les aides "de droit commun" allouées par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique de solidarité sociale et de soutien aux actions d'inclusion sociale et active.

Cartographie de l'offre avec Soliguide

En 2024, le Conseil départemental a accompagné le déploiement du Soliguide sur le territoire gardois. Soliguide, porté par l'association Solinum est un outil cartographique numérique recensant les structures et services de l'action sociale et de l'insertion. Accessible aux publics, il garantit une meilleure lisibilité de l'offre présente sur le territoire. Pour les professionnels, il facilite l'orientation des publics vers les services adaptés à leurs besoins et favorise l'interconnaissance des acteurs de l'action sociale.

Garantir l'égalité femme - homme

La mission Égalité femme -homme du Conseil départemental souhaite valoriser et animer un réseau départemental de professionnels et bénévoles. Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, est une date incontournable pour le Conseil départemental et son réseau départemental pour les droits des femmes.

Fortes de plus de 100 manifestations, qui ont été programmées de février à décembre, les Journées départementales pour les droits des femmes se développent donc tout au long de l'année.

SUSCITER L'INNOVATION GRÂCE À LA CRÉATION DE DEUX CONCOURS

Pour la 3^e année, deux concours sont proposés aux acteurs gardois "pour une égalité femme-homme" et "la lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous". 35 dossiers de candidatures ont été reçus pour obtenir un parrainage à des projets innovants ayant un intérêt pour le territoire gardois. 6 associations ont obtenu un prix.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET LES BÉNÉVOLES PRÉSENTS AUPRÈS DES FEMMES

Le Conseil départemental s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes en particulier



Isabelle Fardoux-Jouve,
Conseillère départementale
déléguée à l'Égalité femme -
homme et à la lutte
contre les discriminations

via l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Le Conseil départemental assure une place prépondérante dans l'animation de cette instance avec l'édition de 2 lettres d'information chaque année. Parmi les actions menées, l'acquisition des droits d'impression des violentomètres en langue française (traduits dans 13 langues), la mise en place des Mesures d'accompagnement protégé, en partenariat avec la CAF ou la mise en place de groupes de travail partenariaux comme "Antécimes". Ce dernier montre les voies empruntées par les femmes victimes de violences dans le Gard.

De nouveaux outils de prévention

Pour accompagner la diffusion des violentomètres, deux supports connexes ont été créés et diffusés : une affiche pour inviter le public à prendre connaissance du violentomètre et une carte de visite qui renvoie vers le site internet aidesauxfemmes.gard.fr (via un QR code) et qui mentionne le numéro 3919.



Protéger notre santé et notre qualité de vie



2^e objectif du projet politique gardois, la santé et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental. Désertification médicale, changement climatique, inflation... n'épargnent ni nos territoires ni nos concitoyens.

La collectivité n'hésite pas à aller bien au-delà de ses compétences réglementaires pour protéger les biens et les personnes. Alimentation, prévention des risques naturels, espaces naturels sensibles, mais aussi culture et sport, le Conseil départemental s'engage sur tous les fronts pour que toutes les Gardoises et tous les Gardois puissent s'épanouir pleinement dans un Gard où il fait bon vivre.

Réussir la transition écologique

La ressource en eau

Dans un contexte de tension sur les ressources en eau et d'augmentation des besoins, le Conseil départemental s'est doté, dès 2020, d'un Schéma "Eau & climat : préparons l'avenir" pour garantir à tous les Gardoises et Gardois l'accès à une eau de qualité. Cette stratégie va se décliner territorialement afin d'anticiper et de ne pas subir le changement climatique.



L'année 2024 a permis une large concertation à travers des ateliers territoriaux qui se sont déroulés en juin et en novembre ainsi que d'une concertation en ligne.

En parallèle, le partenariat conclu avec l'Agence de l'eau, sur la période 2019-2024, est arrivé à son terme. Il a permis d'accompagner les opérations d'investissement des collectivités répondant à des objectifs environnementaux, sociaux et économiques (économies d'eau, amélioration des performances des réseaux d'assainissement, remise à niveau des ouvrages en zone de revitalisation rurale, lutte contre les pollutions diffuses). Ainsi, sur cette période de 6 ans, ce partenariat a permis d'aider 316 M€ de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement (plus de 700 dossiers). Le Conseil départemental a alloué 44,5 M€ et l'Agence de l'Eau 119,7 M€, soit un taux d'aide moyen de 52 %. Les aides du Conseil départemental ont donc eu un réel effet levier (pour 1 € d'aide départementale, 7,2 € de



Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée
à la Transition écologique
et à la biodiversité

travaux réalisés). Ce partenariat a contribué non seulement à soutenir l'investissement des collectivités gardoises mais aussi à générer des emplois d'entreprises de TP locales. Pour la seule année 2024, ce sont ainsi près de 72,2 M€ hors taxes de travaux d'eau potable et d'assainissement qui ont été aidés dont 48,5 M€ au titre de la stratégie Eau & climat. Le Conseil départemental a alloué une aide totale de 13,5 M€ et l'Agence de l'eau, 32,4 M€.

En 2024, 158 maîtres d'ouvrage ont bénéficié de l'assistance technique du Conseil départemental, 104 pour des prestations liées à l'assainissement collectif et 54 à la protection de la ressource.

Accompagner la pérennisation de l'hydraulique agricole

La stratégie Eau & climat a poursuivi le soutien aux projets d'irrigation agricole collective qui présentaient des analyses, coûts par rapport aux bénéfices, positives et répondaient aux règles de financements partenariaux (Plan de développement rural de la région, programme opérationnel FEADER), dans le respect de l'équilibre des milieux aquatiques. En 2024, les aides allouées par le Conseil départemental en matière d'hydraulique agricole s'élèvent à 100 000 €.

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition énergétique des bâtiments

Dans la perspective de réduction des dépenses énergétiques et pour limiter l'empreinte carbone de la collectivité, le plan de sobriété énergétique s'est poursuivi en 2024 pour faire face à l'explosion du prix de l'énergie. Ce

plan s'appuie sur les axes les plus efficaces en matière d'économie d'énergie : adopter les écogestes, régler et piloter finement les équipements techniques, rénover les bâtiments et produire l'énergie que l'on consomme. Sur les bâtiments départementaux, les dépenses de fluides se sont néanmoins élevées à 2,5 M€, équivalent à 2023.

Après la finalisation des travaux du programme France Relance en 2023, l'évaluation a confirmé en 2024 un gain de consommation de 22,5 % dans ces bâtiments, soit 780 MWh. D'autres interventions se généralisent, comme le remplacement progressif des éclairages et le déploiement des équipements de régulation dans les collèges.

En expérimentant le dispositif d'effacement du réseau électrique aux heures de pointe, le Conseil départemental participe à la réduction de la pression sur le réseau en période hivernale pour les Gardoises et les Gardois.

En parallèle, des études et travaux ont été engagés pour le passage

- 17 % de consommation de gaz naturel, électricité et chauffage urbain entre 2018 et 2024

aux énergies renouvelables (géothermie et biomasse) de 3 bâtiments départementaux et 5 collèges. Ainsi les chaufferies biomasse de Jean Racine à Alès et Ventadour à Bagnols-sur-Cèze ont pu être mises en service dès l'hiver 2024/2025. Les audits se sont poursuivis en vue de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments, notamment les Archives départementales et l'ancien Hôtel du Département en vue de sa réaffectation aux services. La rénovation intérieure du bâtiment qui accueille désormais le nouvel Hôtel du Conseil départemental, a pris en compte l'amélioration énergétique d'équipements, leur pilotage et intégré la végétalisation de l'îlot de chaleur que constituaient le parvis et les stationnements.

Afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique, le Conseil départemental a également engagé un programme de lutte contre la vulnérabilité aux risques canicule et inondation. L'ensemble des cours des établissements scolaires a été diagnostiqué, donnant lieu à des projets de désimperméabilisation et de végétalisation de 4 premiers collèges, en concertation avec les personnels et les élèves.

Le + gardois

GARD PLEINE NATURE

Cette démarche garantit la qualité environnementale des équipements et activités de pleine nature, afin de respecter les objectifs de préservation des espaces naturels gardois et de développement maîtrisé des activités, et d'en assurer leur promotion.

LA DÉMOUSTICATION

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID), au titre de la démoustication de confort de la zone littorale.

CHIFFRES CLÉS

- 4 559 ha d'Espaces naturels sensibles
- 3 500 km d'itinéraires de randonnées et 8 sites activités pleine nature
- 7 500 km d'itinéraires de randonnées
- 1,5 M € pour les actions en maîtrise d'ouvrage départementale ENS et ESI
- 0,9 M € pour la préservation des paysages (CAUE)
- 2,47 M € de contribution aux organismes de regroupement œuvrant pour le patrimoine naturel
- 70 animations thématiques sur les sites majeurs du Conseil départemental du Gard
- 105 000 € pour l'attribution de végétaux
- 366 itinéraires et sites promus dans RANDOGARD

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préserver et améliorer durablement l'environnement

Le Gard se caractérise par un ensemble géographique en amphithéâtre où se succèdent des paysages et des milieux remarquables. Les actions menées par le Conseil départemental concernent notamment les Espaces naturels sensibles, les sites majeurs et le paysage ainsi que les activités de pleine nature.

Le Conseil départemental veille également à la compatibilité entre les activités et la fragilité du milieu en luttant contre les nuisances. Il est également compétent pour la gestion des espaces naturels sensibles et pour la mise en œuvre du plan départemental des espaces sites et itinéraires.



Le Scamandre en Camargue.

Des espaces naturels attractifs

Les Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD) doivent faire l'objet d'une gestion adaptée à leur préservation et à leur ouverture au public. Le Conseil départemental est propriétaire de 19 sites et conforte régulièrement sa politique d'acquisition.

Cette gestion s'appuie donc sur la mise en place progressive de plans et notices techniques, la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des sites, ainsi que l'organisation de l'accueil du public via des aménagements dédiés et des programmes d'animation grand public et scolaires.

Les sites naturels majeurs du Gard bénéficient d'interventions adaptées aux enjeux, sur des périmètres définis et réglementés. Ils font l'objet de programmes d'actions collectifs. Le Conseil départemental et les communes concernées par ces sites se sont associés en constituant des syndicats mixtes compétents sur les territoires concernés : Camargue gardoise, Gorges du Gardon, Cirque de Navacelles et Gorges de l'Ardèche.

Les espaces, sites et itinéraires

Le Conseil départemental est gestionnaire de 3 500 km d'itinéraires de randonnée et de 8 sites d'activités de pleine nature, inscrits au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) du Gard.

Dans ce cadre, le Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SCoAPN) vise la conciliation des activités sportives et de loisirs de pleine nature à l'échelle départementale, garantie d'une pratique sécurisée, de qualité, et d'accessibilité à tous les publics. Ainsi, autour de 5 pôles natures identifiés, la grande itinérance et le maillage territorial des réseaux contribuent à structurer une offre diversifiée, cohérente et accessible. Les actions menées, participent à l'amélioration du réseau d'itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment au travers de cofinancements "Massif central" pour la grande itinérance.

En 2024, l'étude de faisabilité des équipements du pôle vélo à Méjannes-le-Clap a permis de préparer le marché de travaux pour les itinéraires VTT sur le massif.

Gestion et prévention des risques

Le Laboratoire départemental d'analyses

En 2024, la gratuité des analyses réglementées (brucellose, leucose, IBR, BVD...) effectuées par le laboratoire d'analyses pour tous les éleveurs gardois adhérents au GDS (Groupement de défense sanitaire) ainsi qu'une réduction de 40 % sur les autres analyses, représente une aide annuelle de plus de 150 000 €. Cela a permis d'accompagner les éleveurs par suite de la nouvelle crise sanitaire avec notamment la fièvre catarrhale ovine (FCO sérotype 8) qui a fortement touché le Gard.

Un partenariat de développement et de recherche a été mis en place avec l'observatoire des tortues marines de Méditerranée ainsi qu'avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail dans le cadre d'un projet européen de surveillance de l'influenza aviaire de la faune sauvage en Camargue (canards, goélands...).

Enfin, le laboratoire départemental a accru son champ d'action dans la partie ouest du département du Vaucluse, avec une nouvelle clientèle de collectivités locales, de services de l'État ou d'entreprises privées.



Le Laboratoire d'analyses assure la sécurité alimentaire.

Prévention du risque incendie

Le Gard se caractérise par un ensemble forestier important, sensible au risque incendie de forêt en période estivale. L'action du Conseil départemental repose sur l'appui technique auprès des collectivités et le soutien aux investissements et à l'entretien. Dans le cadre de la politique de prévention des incendies de forêts, le Conseil départemental a participé techniquement à l'élaboration du projet de réactualisation du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Par ailleurs, il a poursuivi sa mission d'appui technique et de soutien financier auprès des intercommunalités afin de les accompagner au maintien de l'opérationnalité des équipements, pistes et points d'eau et mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage réglementaires sur les Espaces naturels sensibles départementaux.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil départemental soutient le Service départemental d'incendie et de secours en étant le principal contributeur à son budget afin de lui garantir un bon niveau d'intervention. À ce titre, en 2024, le Conseil départemental a versé au SDIS :

- Au titre du fonctionnement : 54,96 M€
- Au titre de l'investissement : 3,9 M€, dont 2,5 M€ en vue du financement des acquisitions de véhicules et d'équipements techniques.



Le Conseil départemental finance une partie de l'achat de nouveaux véhicules.

Protéger et développer la culture du risque

Le Conseil départemental assure l'entretien et l'exploitation de 7 barrages dont 5 écrêteurs de crue dans le cadre des conventions liant le Conseil départemental aux structures compétentes en matière d'inondations (GEMAPI).

Le Conseil départemental porte par ailleurs les études de mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous ainsi que celles du barrage des Pises. Ces deux projets ont été finalisés en 2024.



© Jean de Saxce

Le Conseil départemental assure le portage et l'animation du site NOE. Cet outil partenarial regroupe et structure une information synthétique sur le thème du risque inondation dans le département du Gard et à l'échelle de chaque commune.

Prévention du risque inondation

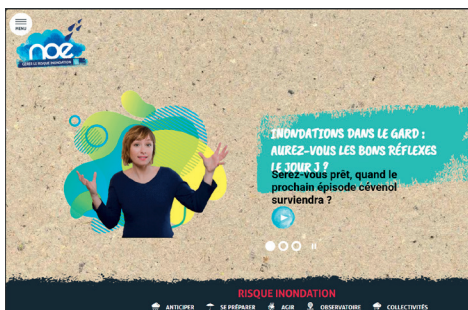
Compte tenu du contexte départemental, des interventions sont axées sur la prévention du risque inondation à l'échelle des bassins versants.

À la suite des inondations catastrophiques des 8 et 9 septembre 2002, le Conseil départemental s'est engagé de manière très volontariste dans une politique de prévention du risque inondation et a souvent été pionnier dans le développement d'actions spécifiques dans ce domaine.

Le Conseil départemental privilégie les actions visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires mais aussi à développer la conscience du risque.

Dès avril 2018, dans un nouveau contexte institutionnel et réglementaire, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur :

- D'une politique pour une gestion durable de l'eau et des territoires
- D'une stratégie d'intervention départementale dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- D'un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur de la gestion des milieux aquatiques et de prévention du risque inondation.



ALABRI

En 2024, le Conseil départemental a soutenu 29 projets individuels de travaux pour 27 246 € de subvention dans le cadre des dispositifs innovants ALABRI de réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation.

EN CHIFFRES

212 927 €

de subventions en investissement aux collectivités compétentes DFCI et pour l'acquisition de véhicules de surveillance.

298 000 €

de subventions en fonctionnement pour les travaux d'entretien des équipements DFCI normalisés.

2,35 M€

de subventions aux communes et intercommunalités pour des travaux de protection contre les inondations.

210 000 €

de subventions aux syndicats de bassins versants pour les travaux de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques.

324 000 €

de dépenses de fonctionnement pour la gestion, l'exploitation des barrages.

1,28 M€

d'investissement sur les barrages.

2 M€

attribués à l'Établissement
public de coopération
culturelle du Pont du Gard

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard, site classé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et Grand site de France.

Le Conseil départemental contribue, par sa participation de 2 M€, à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques.

Le Conseil départemental poursuit également sa collaboration étroite avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels notamment en 2024, pour l'exposition "Sous les pixels, la matière" qui invitait quatre artistes internationaux à interroger le lien entre réel et virtuel. Le Conseil départemental était partenaire à travers son soutien en ingénierie et son soutien financier à "L'échangeur 22", association gardoise qui a assuré la mise en œuvre et le commissariat de cette exposition avec les équipes de l'EPCC du Pont du Gard.



Militer pour la culture pour tous

La politique culturelle du Conseil départemental du Gard déclinée dans le Schéma départemental a pour objectif d'encourager la participation des Gardoises et des Gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. La collectivité a initié en mars 2024, le séminaire "Osons la culture II", réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs culturels gardois pour dresser un bilan partagé des actions développées, évaluer leurs besoins et leurs attentes, et réfléchir collectivement aux priorités qui guideront l'action du Conseil départemental pour les prochaines années. En 2024, le Conseil départemental a soutenu des projets pour promouvoir l'art et la culture.

• **Soutenir la création, la diffusion des artistes et les structures professionnelles** : 61 équipes artistiques ont été accompagnées en 2024 pour des projets de création. 89 structures ont été accompagnées en diffusion (tournée d'un spectacle ou mise en œuvre d'une exposition). 58 structures professionnelles ont également été confortées dans leurs activités.

• **Accompagner les résidences d'artistes** : le Conseil départemental initie 4 "résidences artistiques de territoire". Ces résidences favorisent l'accès à la création contemporaine pour tous, en mettant l'accent sur les territoires où l'offre est la moins développée, elles sont cofinancées par le Conseil départemental et la Direction régionale des affaires culturelles.

• **Mailler le territoire en accompagnant les lieux culturels structurants**. Ces structures irriguent le Gard, notamment dans les territoires ruraux



Patrick Malavieille,
Vice-président délégué
à la culture, au patrimoine,
à l'éducation artistique

et les quartiers prioritaires. Au-delà de la diffusion de spectacles, elles proposent un volet action culturelle, des rencontres entre publics et artistes.

• **Accompagner les tiers-lieux** qui complètent le maillage culturel en offrant des espaces alternatifs, facilitant la participation active des usagers. À noter que le dispositif "Re.gards" co-construit avec le Conseil départemental, fédère 5 tiers-lieux autour d'une résidence mutualisée itinérante.

• **Soutenir les festivals** : 87 festivals ont été soutenus, ils contribuent à l'identité et au bien vivre sur les territoires.

• **Mettre en œuvre des dispositifs de soutien à la professionnalisation** pour les artistes des musiques actuelles et les plasticiens, notamment à travers les dispositifs "Before" et "Bourse individuelle d'artistes".

Le Château d'Assas



Depuis 2009, le pôle culturel du château d'Assas propose des manifestations artistiques et patrimoniales destinées à tous les publics. Conçues pour le lieu et construites en lien direct avec des artistes expérimentés ou émergents, elles respectent la parité tout en diversifiant les supports d'expression. La programmation 2024 du pôle culturel départemental a été marquée par un cycle de 4 expositions produites par le Conseil départemental du Gard. Parallèlement, le pôle culturel s'est associé aux Journées européennes du patrimoine, à travers des conférences et des visites réunissant un large public.

La Conservation départementale

La Direction de la conservation départementale a déployé au fil de l'année une programmation culturelle riche et variée dans les musées dont elle assure la gestion. Construite autour des temps forts que sont les expositions temporaires et les événements nationaux, cette programmation s'adresse à tous les publics avec des ateliers familles, des conférences, des activités destinées aux scolaires ou encore des rendez-vous festifs à l'occasion de manifestations comme la Nuit des musées, les Rendez-vous au jardin ou les Journées du patrimoine.

L'année 2024 a vu la mise en place d'une nouvelle politique de programmation avec l'organisation de trois expositions temporaires annuelles dans chacun des trois musées gérés par la Conservation.

- Joseph Meissonnier. Couleur et lumière au musée Pierre-de-Luxembourg de Villeneuve-lez-Avignon du 6 juillet au 29 décembre 2024



- De Renoir à van Dongen. Chefs d'œuvre des musées de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit au musée Albert-André de Bagnols-sur-Cèze et au musée laïque d'art sacré de Pont-Saint-Esprit du 13 décembre 2024 au 4 mai 2025. Un catalogue de 226 pages a été édité à cette occasion.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat développé avec l'ensemble des structures culturelles de Villeneuve-lez-Avignon, le musée a également réalisé une exposition avec un artiste contemporain David Coste, du 22 mars au 19 mai 2024.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conseil départemental a mis en œuvre en 2024 le Schéma des enseignements et des pratiques artistiques adopté en 2023. 24 structures ont ainsi été accompagnées à hauteur de 309 421€. Ces financements ont permis de développer les 3 axes prioritaires du Schéma. Concernant l'axe accessibilité des publics en situation de handicap, une formation autour des percussions corporelles adaptées a été coordonnée par le Conseil départemental en novembre 2024 à l'adresse de 15 professeurs issus de plusieurs écoles de musique et conservatoires. La collectivité départementale a également soutenu les actions patrimoniales, historiques et scientifiques, a fait vivre la culture occitane et a encouragé les dynamiques locales.

ARTISTES AU COLLÈGE



L'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens reste au cœur des préoccupations départementales en 2024. Dans le cadre du dispositif "Artistes au collège", 193 projets ont été accompagnés (20 résidences et 173 parcours) pour un montant de 272 411 €. 91 % des établissements publics du Gard participent au dispositif et ont mis en place des projets artistiques qui ont touché plus de 10 000 collégiens gardois.

Les Archives départementales

La collecte réglementaire des archives publiques s'élève à 396 ml (mètres linéaires) en 2024. Les dons et achats d'archives privées ont représenté 11,20 ml. Le Système d'archivage électronique (SAE) Vitam VaS dédié aux archives définitives est entré en production en novembre 2024 avec le premier versement acquitté de fichiers numériques.

La restauration de 68 unités d'archives : registres paroissiaux, compoix, registres de délibérations communales, registres des marques, affiches, plans..., a contribué à la sauvegarde du patrimoine archivistique gardois.

DIFFUSER LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE GARDOIS

12 841 documents ont été communiqués en salle de lecture lors de 2 387 séances de travail. Le lectorat a progressé de 20 % depuis 2022.

Le programme de numérisation a permis la mise en ligne de nouveaux fonds et compléments de fonds. Ainsi, 887 131 nouvelles pages et images numérisées ont été ajoutées pour un total de 8 904 287 pages et images réalisées depuis le début des opérations de numérisation ; le tout mis à disposition gratuitement sur archives.gard.fr.



VALORISER LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE GARDOIS

L'offre culturelle et pédagogique a attiré plus de 6 300 personnes lors de plus de 80 activités, in situ ou hors les murs. Deux expositions itinérantes ont été créées, venant ainsi compléter l'offre (26 en tout) ; neuf publications ont été réalisées, toutes diffusées en ligne.

L'exposition temporaire Chroniques sportives (17 septembre 2024 - 31 mai 2025), qui présente la pratique sportive dans le Gard de l'Ancien Régime à nos jours, a permis de rendre hommage à Gaston Doumergue, qui proclama l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris en 1924. Un important projet mené avec Canopé, et le soutien financier de la DRAC Occitanie, autour des fake news a été mené : exposition, catalogue, jeux numériques. Il sera présenté à l'occasion de la semaine de la presse et des médias dans l'École en mars 2025.

Les actions, dans le cadre de l'EAC, Education artistique et culturelle, se sont poursuivies : des ateliers nomades (artistes invités dans les établissements scolaires) sur les thèmes "Rêvons l'école de demain" et "Mon affiche des JO" ont permis aux élèves de pratiquer la gravure en s'inspirant des archives, des projections de films, des rencontres avec les réalisateurs, des spectacles. Les Archives ont également organisé une formation pour les enseignants.

Les Archives départementales ont également participé à plusieurs événements et commémorations :

- Journée internationale des droits des femmes avec la projection du documentaire "Les incorrectes" sur Alice Milliat et les débuts du sport au féminin,
- 80 ans de la Libération avec la création d'une exposition itinérante,
- 11 novembre avec des projections/rencontres avec les réalisateurs de documentaires/courts métrages et des spectacles sur la Première Guerre mondiale,
- 50 ans de la loi Veil (et inscription du droit à l'avortement dans la Constitution en février 2024).

La présence sur le territoire a également été renforcée

avec la création et la diffusion d'un catalogue des expositions itinérantes, avec la multiplication des médiations (Maisons du conseil départemental, espace Diderot...), avec la mise à disposition de productions pédagogiques pour les établissements scolaires.

Il est à souligner l'effort significatif de formation à destination des enseignants (Plan académique de Formation...) et des étudiants de la faculté d'éducation pour développer l'utilisation des archives comme support pédagogique et faire découvrir les Archives en tant qu'établissement culturel.

FOCUS SUR LA BIBLIOTHÈQUE

Présentation mensuelle sur le site internet d'ouvrages sous forme de fiches de lecture, de titres de presse et de documents figurés sélectionnés pour leur originalité. Des espaces "vitrines" exposant les dernières nouveautés ou des sélections thématiques de documents en rapport avec l'actualité sont installés en salle de lecture, auxquels s'ajoutent des fichiers de présentation des périodiques régionaux. La sélection d'ouvrages pour les expositions ou les activités du service éducatif vient compléter l'offre de valorisation de la bibliothèque.

Construire une destination touristique d'exception

En 2024, on remarque une tendance à l'allongement des ailes de saison avec une hausse de la fréquentation dès le printemps et sur une grande partie de l'automne tandis que la fréquentation estivale s'est un peu resserrée sur le mois d'août. Grâce à cela, et malgré les résultats en demi-teinte de juillet, on constate une hausse de la fréquentation de 4 % du nombre de nuitées touristiques par rapport à 2023. La clientèle française est principalement originaire des départements proches et représente la majorité des touristes. La fréquentation des étrangers est en hausse de 7 %. L'autre fait marquant de 2024, particulièrement chez les restaurateurs, est la baisse sensible de consommation

en raison de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat.

Pour autant, l'attractivité du territoire gardois est confirmée, malgré des disparités selon les destinations. Cette attractivité reste fragile. Dans cette bataille permanente, le travail quotidien conduit par Gard Tourisme et les services de notre collectivité sous forme collective et de partage avec les territoires gardois et les socioprofessionnels est impératif. 2024 est la seconde année du Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023-2028 avec de nombreuses actions :

- Structuration d'un pôle d'innovation et d'ingénierie touristique pour favoriser les hébergements sur la grande itinérance et déterminer les besoins en services.
- Création d'un guichet unique visant à faciliter l'accompagnement des porteurs de projets.
- Poursuite de l'aide aux projets d'investissements à vocation touristique : aires de camping-cars, équipements de valorisation, restauration ou valorisation de patrimoine vernaculaire. En 2024, le Conseil départemental a soutenu 19 dossiers pour un montant total de subvention de 181 700 €.
- Tourisme social, solidaire et durable : l'appel à projets 2024 a permis à 250 Gardois de tous âges, éloignés de l'accès au tourisme et loisirs de découvrir le territoire sur une durée de 2 à 5 jours autour de thématiques telles que l'eau, ses bienfaits et fragilités, la permaculture, la photographie, les terres façonnées par l'Homme, entre générations et sans écran, la découverte des nuages et du climat... 8 dossiers ont ainsi été soutenus par le Conseil départemental en 2024 (21 274 €).
- Poursuite d'une étude visant à définir une stratégie touristique autour du



Bruno Pascal,
Vice-président délégué
à l'Attractivité des territoires

canal du Rhône à Sète, favorisant ainsi le "slow tourisme" tant fluvial que fluvestre (vélo et pédestre).

- Poursuite de la structuration d'itinéraires culturels thématiques visant à favoriser les mobilités douces et la valorisation du patrimoine historique : Sur les pas des Huguenots, Route des abbayes et prieurés et Route de la Romanité
- Poursuite des engagements partenariaux pour fédérer les acteurs.
- Poursuite du déploiement de la Signalisation d'information locale et de la Signalisation d'intérêt culturel et touristique sur tout le territoire.

Ces actions se déploient dans un cadre directeur stratégique pour un développement touristique responsable et raisonnable. Elles visent à renforcer et développer :

- la structuration des destinations gardoises
- la promotion du tourisme local
- une ingénierie de services aux territoires
- la coordination des acteurs touristiques.

"LE GARD, MILITANT DU GOÛT"



"Le Gard, Militant du Goût" et le "Concours Gard Gourmand" sont désormais des marques territoriales reconnues et protégées par l'INPI. Ces marques locales disposeront prochainement d'une charte graphique et à terme d'un règlement d'usage dans un projet d'évolution en marque de garantie.

En 2024, le "Concours Gard Gourmand" a récompensé 98 entreprises en attribuant 166 médailles, dont 5 prix d'excellence. Ce concours contribue au soutien économique des entreprises gardoises, au déploiement de la politique de qualité alimentaire gardoise et à la notoriété du Département et de ses richesses gastronomiques.

Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard

En 2024, la Direction du livre et de la lecture (DLL) a activé la concertation autour du Schéma départemental de la lecture publique, voté en 2025. Ainsi, de nouvelles concertations tant en interne qu'en externe ont été proposées. Élus et personnels tant salariés que bénévoles, des bibliothèques ont été conviés le 4 avril 2024 à une journée de rencontre et d'ateliers à cet effet. Cette journée a été accompagnée par la Mission innovation, design, organisation (MIDO) du Conseil départemental.

La DLL a par ailleurs participé, avec le service culture, au partenariat de la MIDO avec le Master Design de l'Université de Nîmes autour d'un projet de sensibilisation des collégiens à participer à la vie des bibliothèques de proximité. À suivre en 2025.

Dans le cadre du programme annuel de formations, l'année 2024 est marquée par la mise en place de deux partenariats : avec le Centre national de la Fonction publique territoriale, permettant l'accueil de bénévoles, d'une part et avec l'Université de Nîmes autour d'une sensibilisation à la science en bibliothèque.

Plusieurs rendez-vous en lien avec la médiation ont également été proposés, notamment un atelier de création d'un tapis lecture.

Contribuant à l'animation du réseau de bibliothèques par le biais d'une proposition itinérante de spectacles dédiés à la Petite enfance et de contes pour un public familial, mais aussi pour les adultes, 12 collectivités ont ainsi accueilli les "Balades visuelles".

En marge du réseau de bibliothèques, des rendez-vous ont concerné les publics du Foyer départemental de l'enfance, de la Maison départementale de Bagnols-sur-Cèze, de la Maison d'arrêt de Nîmes. L'accompagnement de bibliothèques en cours de réaménagement de leurs espaces ou de développement de leur informatisation a fait l'objet de 16 000 € de subventions engagées pour l'achat de mobilier spécifique de bibliothèque et d'aide à l'informatisation.

**En 2024, il y a eu
125 015 prêts
de documents
tous supports
confondus**



DEUX OUTILS D'ANIMATION

Participant à l'accompagnement du développement de la médiation en bibliothèque, la Direction du livre et de la lecture a fait l'acquisition en 2024 de 2 outils d'animation interactive permettant d'organiser des "escape game" en bibliothèque : "Qui a tué Lemaure ?" et "Lex in tenebris" : à découvrir sur bibliogard.fr

Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Le Conseil départemental a renforcé depuis 10 ans sa politique alimentaire départementale, labellisée "Projet alimentaire territorial" dès 2018. En 2022, le Conseil départemental obtient la reconnaissance de sa politique comme "Projet alimentaire territorial de niveau 2", le Gard est le seul département d'Occitanie à la détenir.

Dans le cadre de sa Politique alimentaire, le Conseil départemental s'est engagé à encourager les collectivités gardoises et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation au cœur de leurs projets de territoire. Il soutient l'émergence et

accompagne le développement des projets alimentaires infra-départementaux. En 2024, le Gard compte 11 Projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés.

Compte tenu du nombre important et en croissance d'acteurs impliqués pour l'agriculture et l'alimentation dans le Gard, il apparaît nécessaire de renforcer les coopérations alimentaires territoriales dans l'objectif de partager une vision commune et de construire des actions collectives. Parallèlement, l'alimentation devient un enjeu de plus en plus important, notamment budgétaire, dans le quotidien des ménages. Ainsi, en 2024, le Conseil départemental



Cathy Chaulet, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire



a renforcé son intervention en matière de lutte contre la précarité alimentaire et a initié une réflexion avec les services de l'État dans le cadre du Pacte Local des Solidarités quant à la mise en place d'un réseau de coopération des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

De manière générale, le Conseil départemental a poursuivi le déploiement de sa Politique alimentaire départementale. Il a particulièrement soutenu financièrement le développement d'une agriculture durable au travers d'actions structurantes, de projets de collectivités et d'initiatives locales à hauteur de 418 328 €. Le but restant d'assurer une alimentation de qualité pour les Gardoises et les Gardois.

S'engager sur la restauration scolaire

La mise en œuvre de l'ensemble des exigences des nombreuses lois opposables à la restauration scolaire bouscule les pratiques et fonctionnements des établissements, en faveur d'une restauration de qualité et responsable. L'atteinte des objectifs fixés implique non seulement les équipes de direction et de cuisine mais également les équipes pédagogiques qui doivent sensibiliser les collégiens à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour changer les comportements alimentaires.

66 % des collégiens gardois sont demi-pensionnaires avec un menu plafonné à 3,50 € pour les familles

2€15 à 2€60 (la moyenne nationale étant de 2€17),

LE BIO À L'HONNEUR

Le Conseil départemental assure le suivi de la part de produits durables et de qualité utilisés pour les repas, sachant qu'en moyenne au moins 20 % des approvisionnements correspondent à des produits Bio. Les menus proposés favorisent l'utilisation de produits Bio, de saison et locaux.

FORMATION DES ÉQUIPES

Des formations ont eu lieu pour améliorer la communication entre les équipes de cuisine et les collégiens et respecter la laïcité en restauration pour favoriser le plaisir de manger et réduire le gaspillage alimentaire.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuivent pour réinjecter les économies réalisées dans l'achat de denrées de qualité dont bio :

Ces lois sont en totale cohérence avec la politique alimentaire volontariste menée par le Conseil départemental depuis 2012. Ce qui explique que les collèves gardois bénéficient de nombreux dispositifs financés, gérés et/ ou suivis par la collectivité, pour les aider et permettre l'accès des collégiens à une restauration scolaire de qualité, réalisée sur place quotidiennement, à partir de produits frais.

Les nombreux indicateurs prouvent que le Conseil départemental continue d'assurer des menus avec des approvisionnements plus durables, sans augmenter les tarifs, en diminuant l'empreinte environnementale et sans sacrifier la qualité gustative ni l'équilibre nutritionnel, malgré un contexte financier compliqué. Le contexte agricole actuel oblige également le Conseil départemental à travailler pour lever les divers freins à la souveraineté alimentaire, à laquelle les approvisionnements de nos cantines peuvent participer (habitudes de commande ou de production, les règles de la commande publique qui interdisent la préférence locale, ...).

Des actions fortes ont été menées en 2024 pour favoriser l'accès pour tous les collégiens à une alimentation durable et de qualité, à un tarif maintenu au maximum à 3,50€.

NOUVEAU RÈGLEMENT DE RESTAURATION

Ce nouveau règlement modifie les règles budgétaires pour que la variable d'ajustement ne soit pas le "coût denrées/ assiette", qui doit être compris entre



Les collégiens sont régulièrement sensibilisés au gaspillage alimentaire.



Les agents départementaux en cuisine s'activent pour garantir une bonne alimentation aux collégiens.

- Lancement d'un marché pour expérimenter un dispositif innovant co-porté avec la mission Éducation développement durable de l'académie de Montpellier, en faveur de 6 collèges volontaires

- Déploiement de bonnes pratiques de production et service des repas dans l'ensemble des établissements

- Mise en place d'un indicateur de suivi, avec un objectif à atteindre (pas plus de 100g gaspillé/ par repas pris).

- Adaptation du logiciel de gestion et production WEBGEREST pour suivre des indicateurs (pesées des sacs de déchets comestibles ou non comestibles selon les modalités de tri des établissements),

- Réalisation d'enquête "convives" et de commissions menus pour recueillir leur perception de la restauration scolaire, mieux comprendre certaines causes du gaspillage alimentaire et mettre en œuvre des actions spécifiques pour le réduire.

SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS À L'ALIMENTATION DURABLE

Des interventions ont eu lieu en classe, ainsi que des animations d'actions communes et collaboratives (impliquant les équipes de cuisine, de direction, des collégiens et des agents de la collectivité : commissions menus, ateliers créa'menus)

UNITÉ DE CONDITIONNEMENT DE LÉGUMES

26 collèges bénéficient des dispositifs du groupement de commande des denrées alimentaires et de l'approvisionnement par l'Unité de conditionnement de légumes (UCL).

Pour permettre un approvisionnement assuré de ces collèges notamment par un groupement de producteurs pour la viande, et un boulanger local pour le pain, les marchés de denrées alimentaires ont été lancés avec des clauses permettant de favoriser l'achat de produits durables et de qualité (dont le Bio), et intégrant des modalités d'exécution et de révision des prix, en faveur de la juste rémunération des producteurs.

Le fonctionnement de l'UCL a été optimisé pour une gestion adaptée de la part importante de produits bio qui y transite. La démarche volontaire de suivi du label "Écocert en cuisine", pour une alimentation plus durable (+bio + locale + saine) s'est poursuivie. En 2024, l'UCL a été maintenue sur le niveau 2 de ce label. En termes d'activité, 163 tonnes de fruits et légumes frais ont été réceptionnées et transformées par l'UCL, dont 55 % issues de producteurs locaux et 42 % étaient bio.

Ces actions ont permis d'optimiser les dispositifs et de proposer des menus aux collégiens intégrant plus de produits frais, bio et locaux, avec des coûts maîtrisés pour les établissements comme pour les fournisseurs.

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Le développement rural grâce à l'Europe

Le programme LEADER est un dispositif européen destiné au développement d'un territoire rural, permettant d'accompagner des projets privés et publics via des fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Dans le cadre du programme FEADER-LEADER 2023-2027, un nouveau territoire est désormais éligible dans le Gard : la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. En 2023, a été créée l'association "Leader en Cévennes au fil de l'eau", dont le Conseil départemental est membre et qui couvre les territoires ruraux du Gard rhodanien et du Pays des Cévennes.

La totalité des territoires ruraux du département est ainsi éligible aux fonds FEADER-LEADER et peut disposer d'une enveloppe de 8,8 M€ à programmer au sein des comités de programmation des Groupements d'action local (GAL) jusqu'en 2027.

Pour contribuer à la mobilisation de ces crédits, le Conseil départemental a accordé en 2024 une subvention de 13 000 € à chacune des 5 structures animatrices des GALs au titre de la solidarité territoriale et du développement rural.

À travers sa participation aux comités de programmation et les co-financements qu'il peut apporter, le Conseil départemental favorise la mobilisation des crédits européens FEADER (effet levier pouvant aller jusqu'à 4 € de fonds LEADER pour 1 € de fonds publics "nationaux")

Dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 le Conseil départemental développe une action de promotion des fonds européens en lien avec ses priorités et ses interventions. Le service en charge des fonds européens travaille étroitement avec les services du Conseil départemental concernés, assure une veille des programmations proposées par les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes* et appuie les partenaires internes/externes gardois pour déposer des projets éligibles aux fonds européens.

*La Région Auvergne-Rhône-Alpes assure la gestion des crédits FEDER dédiés au périmètre Massif central et au Plan Rhône-Saône. Plus de 100 communes gardoises peuvent en bénéficier, ainsi que le Conseil départemental.



Carole Bergeri, Questeur déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale

APPUI DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX STRUCTURES D'INFORMATION SUR L'EUROPE

Le Conseil départemental soutient la Maison de l'Europe de Nîmes, association de promotion des programmes européens (notamment Erasmus+), des jumelages et de l'apprentissage des langues européennes.

Enfin le Conseil départemental est adhérent de trois réseaux de mobilisation et d'échanges sur l'Europe : Leader France, ADRET (Agence de développement rural Europe et territoire) et AFCCRE (Association française du Conseil des communes et régions d'Europe).

Les Contrats territoriaux

Le Conseil départemental accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement. Les Contrats territoriaux sont ancrés dans la relation de proximité établie entre le Conseil départemental et les collectivités. Ils permettent de financer des travaux réalisés par les communes ou leurs groupements à travers 4 dispositifs :

- Crédit départemental d'équipement pour les équipements de proximité (bâtiments communaux, espaces publics, équipements sportifs, scolaires, maisons de santé...),
- Aménagement de traversées d'agglomération,
- Équipement rural (eau potable et assainissement),
- Réhabilitation de Monuments historiques.

Un soutien accru est apporté aux projets à caractère plus structurant pour l'attractivité du territoire départemental, les Dossiers d'intérêt départemental (DID).

En 2024, 188 Contrats territoriaux ont été signés entre le Conseil départemental et les collectivités, ce qui représente un montant total d'aides financières votées de plus de 17,5 M€ sur 76 M€ de travaux.



L'Abbaye d'Alès.

Le Conseil départemental soutient également les DID, dont celui de la réhabilitation des halles et du parking de l'abbaye d'Alès en 2024.

Pour inciter les collectivités locales et leurs groupements à s'engager dans la transition écologique, le Conseil départemental du Gard a décidé, depuis 2023, d'apporter une bonification financière aux projets intégrant cette dimension soit par l'isolation thermique des bâtiments, soit par la végétalisation des espaces extérieurs et la création d'îlots de fraîcheur.

En 2024, 33 projets ont ainsi fait l'objet d'un bonus écologique de 10 % pour un montant total de 322 497 € ce qui représente 23 %

des projets subventionnés au titre d'un Crédit départemental d'équipement, la majorité étant des équipements scolaires.

Simple et efficace, ce dispositif répond aux attentes des élus locaux et permet de satisfaire les besoins quotidiens des habitants. Ces contrats permettent également de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale.

Par délibération du 28 juin 2024, le Conseil départemental a approuvé des modifications du règlement Crédit départemental d'équipement et la mise en œuvre de ces modifications à compter de la programmation 2025 des Contrats territoriaux.

Ces modifications sont destinées à répondre aux nouveaux enjeux des territoires et aux attentes des collectivités. En cas d'événements imprévus ou de défaillance d'une entreprise entraînant une suspension du marché de travaux d'une durée supérieure à 6 mois, il sera possible de suspendre le contrat avec la programmation d'un nouveau contrat. Le dépôt des demandes de subvention se fera par voie dématérialisée. Les obligations de communication ont été renforcées.

Exemples de Dossier d'intérêt départemental et de Contrats territoriaux soutenus en 2024

Réhabilitation des Halles et du parking de l'Abbaye à Alès (DID)

Porté par la commune, le projet de réhabilitation des Halles et du parking de l'Abbaye

- Montant HT du projet : 15 680 850 €
- Montant éligible retenu : 11 262 150 €
- Montant de subvention : 1 000 000 €

Nouveau gymnase multisports à Sommières (CT)

Porté par la commune, le projet de construction d'un nouveau gymnase multisports

- Montant HT du projet : 3 570 275 €
- Montant éligible retenu : 3 570 275 €
- Montant de subvention : 350 622 €

Restauration de l'église Notre Dame des Sablons à Aigues-Mortes (CT)

Porté par la commune, le projet de restauration de l'église Notre-Dame des Sablons

- Montant HT du projet : 632 110 €
- Montant éligible retenu : 632 110 €
- Montant de subvention : 94 816 €

Le sport partout et pour tous

La politique sportive du Conseil départemental encourage la pratique du sport pour le plus grand nombre en réduisant les inégalités.

Le Conseil départemental du Gard a fait le choix de conserver la compétence partagée du sport comme une compétence essentielle. Il a décidé d'élaborer dans la concertation son 1^{er} Schéma départemental des sports pour la période 2023-2027 en définissant les axes stratégiques de sa politique sportive et un programme d'actions pour renforcer son intervention. Ainsi, les grandes orientations de la politique sportive se déclinent comme suit :

- Dans le cadre de la première orientation d'égalité d'accès

aux pratiques sportives, on retrouve des axes importants tels que favoriser la mixité et réduire les exclusions à travers le sport handicap, encourager les projets et manifestations favorisant le sport pour tous, le soutien à l'achat au petit matériel sportif ou bien encore la sensibilisation des collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes

- La seconde orientation vise à soutenir les associations structurantes que sont les Comités départementaux et les clubs formateurs ou de performance "classiques" ou de pleine nature, que ce soit à travers une aide à la structure pour ceux qui sont éligibles, un accompagnement pour certains de leurs projets ou bien encore par un soutien à leurs manifestations. Désormais une aide sera également possible pour les petits équipements ainsi que pour les jeunes espoirs sportifs gardois inscrits sur les listes de haut niveau.



Vincent Bouget,
Conseiller départemental délégué
aux Sports

- La 3^e orientation vise à accompagner l'animation et le développement du territoire à travers l'aide aux différentes manifestations "classiques" ou de pleine nature, à impact local ou structurant pour le territoire, de performance, ouvertes aux personnes présentant un handicap, ou bien désormais non compétitives et favorisant la pratique pour tous.

Les 3 orientations du Schéma des sports

Il ressort de ce schéma trois grandes orientations pour le Conseil départemental :

- **Poursuivre et renforcer son rôle de moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive de toutes et tous**
- **Être fédérateur auprès des acteurs du monde sportif gardois tout en poursuivant cette démarche de mise en réseau et de cohésion territoriale,**
- **Être un vecteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.**



Le Conseil départemental soutient, entre autres, l'Arc club de Nîmes.

2024, année olympique

Le Conseil départemental, labellisé "Terre de Jeux", a proposé des temps de rencontres du réseau gardois des communes "Terre de Jeux" et porteuses pour certaines d'entre elles de "Centres de préparation aux Jeux".

De nombreux évènements ont eu lieu dans ce cadre et le Conseil départemental y a contribué à travers des financements, des organisations ou participations à l'animation, comme lors de la journée olympique de l'Université de Vauban à Nîmes, ouverte au grand public, pour permettre de découvrir de nombreuses activités sportives, de pratiquer et de rencontrer les athlètes gardois présents ce jour-là. La Semaine olympique et paralympique a aussi permis de valoriser de nombreuses actions réalisées par le monde sportif gardois dont le Conseil départemental est partenaire. Certaines structures ont mis en place une action dans le cadre du dispositif "Sportifs au collège", d'autres ont créé des événements sur leur commune : Le Grau-du-Roi, Aimargues, Marguerittes.

Enfin le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, Centre de préparation aux Jeux, a été particulièrement soutenu dans le cadre d'accueil de délégations et événementiels.



La nouvelle Halle du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap.

CHIFFRES CLÉS :

Budget sport :
2,07M€

- **395 dossiers répartis sur les axes prioritaires : égalité d'accès à la pratique sportive, animation sportive du territoire, acteurs structurants, actions en lien avec les collèges**

- **Aide au fonctionnement et à la promotion du Centre sportif du Gard : 705 000 €**

Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap

Les travaux réalisés sur le bâtiment "Lou Gandar" et la création d'un préau sportif spécifique au basket et évolutif pour de nouvelles pratiques sportives. En 2024, le Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 a ainsi pu accueillir différentes délégations ou stages dans 4 disciplines : breakdance, cyclisme sur route, para-cyclisme sur route, basket 3X3.

En effet les délégations française et ukrainienne de breakdance sont venues séjourner au Centre avant de partir pour Paris. Le public a pu participer à des entraînements et démonstrations avec ces athlètes de haut niveau.

Suite à l'organisation de la seconde édition de l'Handi Gard Classic (également Coupe de France en para-cyclisme et inscrite à l'UCI), l'équipe thaïlandaise de

para cyclisme est restée durant 4 mois et a fait part de sa grande satisfaction durant tout le séjour.

L'Étoile de Bessèges a également organisé une de ses étapes autour de Méjannes et deux équipes y ont séjourné.



Le Centre sportif est équipé avec les sols sportifs extérieurs du Club France à la Villette. Ces sols, acquis par le Comité olympique et sportif français et le Comité paralympique et sportif français, ont été donnés à la collectivité pour soutenir le développement des pratiques sportives.

S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les sages-femmes, médecins, infirmières puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants des services de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental accueillent et accompagnent les parents, du début de la grossesse aux premières années de l'enfant. Par leurs missions d'accompagnement, de soutien parental et de prévention et leur inscription dans un réseau périnatal de proximité, ces professionnels contribuent à réduire les vulnérabilités parentales et à favoriser le développement harmonieux des enfants, avec des consultations décentralisées dans les Centres médico-sociaux gardois.

Renforcée, l'équipe du Relais accueil petite enfance handicap intervient auprès des familles avec un jeune enfant en situation de handicap.

En parallèle, la PMI permet un soutien à la parentalité, en accompagnant tous les Lieux d'accueil parent enfant du département, labellisés CAF.

En 2024, a été mise en oeuvre une démarche de formation des professionnels et des partenaires de la PMI.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre du soutien à la parentalité, la PMI intervient dans les modes d'accueil. Des réflexions sont menées avec la CAF et les communes dans le cadre de la mise en place du service public national de la petite enfance, pour améliorer l'offre et la qualité d'accueil de la petite enfance. Une journée à destination des maires du département a été organisée le 3 octobre 2024.

Un plan de contrôle des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est élaboré.

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Les agents des 11 centres de santé sexuelle du Gard ont mené des entretiens et des consultations auprès des jeunes, des personnes en difficulté. Ils ont également mené des actions collectives d'information ou de sensibilisation sur la vie affective, la sexualité et la contraception, dans les établissements scolaires, les associations... En 2024, ils sont notamment intervenus dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle ou de la lutte contre le harcèlement.

CENTRES D'ACTIONS MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Le Conseil départemental apporte un soutien financier à hauteur de 20% de leur budget aux 3 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) du Gard, en complémentarité des financements de l'Agence régionale de santé. Ces structures sont essentielles pour dépister et prendre en charge

le plus tôt possible les troubles du développement des jeunes enfants. Le CAMSP de Nîmes a développé un nouveau programme "ces années incroyables", dans le cadre de ses missions d'accompagnement des enfants (0-6 ans) porteurs de troubles du neurodéveloppement pour améliorer les relations parents enfants.

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Le Plan santé départemental 2024-2027, adopté par l'Assemblée départementale le 11 octobre 2024, concrétise la volonté d'agir aussi dans le domaine de l'accès aux soins, une des principales préoccupations des Gardois, aujourd'hui.

Ce plan a vocation à contribuer à offrir une meilleure qualité de vie à toutes les Gardoises et les Gardois, mais aussi à maintenir l'attractivité et la vitalité des territoires.

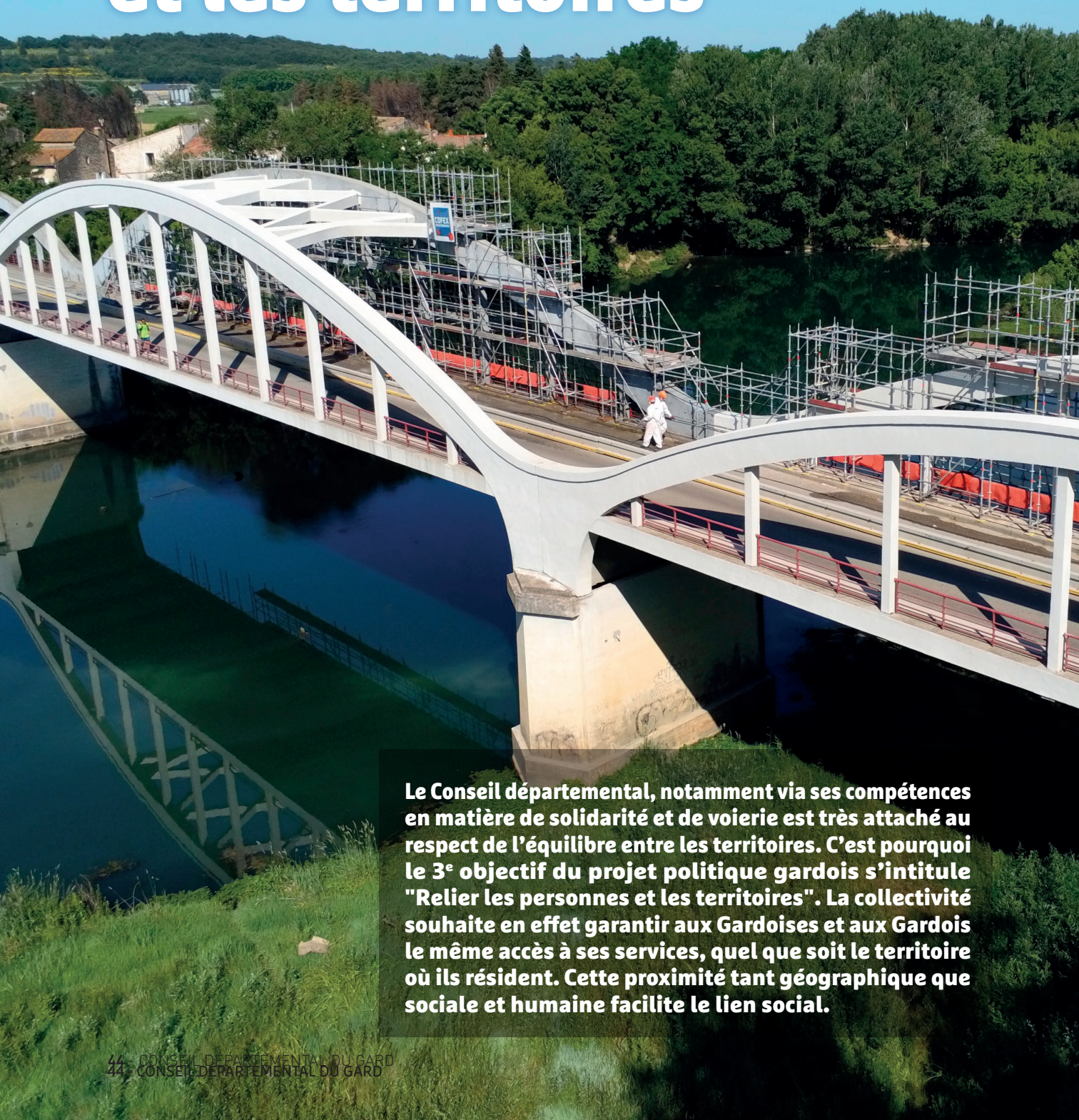
Le Conseil départemental du Gard souhaite déployer une stratégie de soutien et de valorisation des conditions d'exercice médical et de vie dans le Gard.



CHIFFRES CLÉS

- 10 816 personnes reçues en consultations PMI
- 11 725 consultations de puériculture pour 3 485 enfants suivis
- 6 382 bilans de santé en école maternelle
- 200 animations des Centres de santé sexuelle auprès de 3 642 adolescents
- 2 236 assistantes maternelles
- 176 Établissements d'accueil du jeune enfant

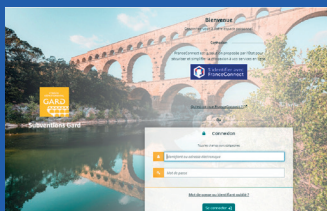
Relier les personnes et les territoires



Le Conseil départemental, notamment via ses compétences en matière de solidarité et de voirie est très attaché au respect de l'équilibre entre les territoires. C'est pourquoi le 3^e objectif du projet politique gardois s'intitule "Relier les personnes et les territoires". La collectivité souhaite en effet garantir aux Gardoises et aux Gardois le même accès à ses services, quel que soit le territoire où ils résident. Cette proximité tant géographique que sociale et humaine facilite le lien social.

CHIFFRES CLÉS

- 7 contrats de ville et 17 quartiers concernés
- 1 982 518€ de subventions aux associations de quartier en 2024
- 691 actions

Au plus près des associations

En complément de l'accompagnement apporté par le Conseil départemental pour soutenir le tissu associatif local au titre de la Politique de la Ville et du dispositif FDS Fonds de développement social, il convient de souligner l'importance de l'engagement du Conseil départemental auprès de ces associations de proximité qui bénéficient également de financements de "droit commun" pour des actions en faveur de la jeunesse ou de soutien aux pratiques culturelles et sportives.

Soutenir une vie associative de proximité

Favoriser l'animation de la vie sociale avec les centres sociaux et espaces de vie sociale est une préoccupation du service rendu dans la proximité. Elle prévaut au soutien que la collectivité apporte aux 31 centres sociaux et 29 espaces de vie sociale qui assurent un maillage sur l'ensemble du territoire, afin d'apporter une animation de la vie sociale locale pour tous les âges de la vie.

Il s'agit d'accompagner une véritable politique de prévention au travers de l'ensemble des actions mises en œuvre par ces structures, qu'elles soient associatives ou publiques, plus particulièrement en ce qui concerne l'accueil et l'orientation pour l'accès aux droits, l'accompagnement de la parentalité et de la jeunesse, l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, sans oublier les actions destinées aux seniors afin de prévenir, le plus en amont possible, la perte d'autonomie.

En 2024, le Conseil départemental a voté la création du Fonds



Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée
à la Politique de la ville

départemental de soutien à la vie sociale (FDVS) autour de deux axes :

- Soutien aux dynamiques collectives pour renforcer la vie sociale des territoires. Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux dans leurs projets, quel que soient les territoires dont les quartiers prioritaires de la ville.
- Aide aux acteurs de la vie sociale sur les territoires

Réduire les inégalités sociales

Le Conseil départemental accompagne la dynamique de la vie associative sur les quartiers prioritaires et soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen du fonds de développement de la vie sociale (FDVS) créé en janvier 2024. Il intervient conformément à ses priorités en matière d'accompagnement de la jeunesse et l'éducation, de soutien au lien social, à la citoyenneté, à l'accès aux droits, de développement

économique et l'emploi, d'accès aux savoirs de base, de lutte contre la fracture numérique et d'accès à la culture. Le Conseil départemental a présenté ses priorités pour les prochains 7 contrats de ville : la prévention, les dispositifs d'accueil et d'accès aux droits, l'accès aux soins, la médiation numérique, l'insertion professionnelle des personnes en situation de rupture, la valorisation des initiatives locales et l'entrepreneuriat social.

Mieux circuler sur les routes

Le Conseil départemental a continué à réaliser des investissements significatifs sur le volet des mobilités, en maintenant un budget comparable à celui de 2023.

Sur les grandes infrastructures de mobilité, le Conseil départemental a participé financièrement à la réalisation d'un giratoire à la sortie de Nîmes au niveau du Carreau de Lanes porté par la Ville de Nîmes et à la réalisation de la déviation de Laudun-L'Ardoise portée par l'Etat. Des opérations de modernisation et de sécurisation des déplacements du quotidien ont été engagées, comprenant notamment la sécurisation d'une traversée piétonne et arrêts de bus à Camp Soureille, sur la commune de Thoiras.

Le niveau d'investissement sur les contrats territoriaux pour les traversées d'agglomération a été porté à près de 5,5 M€.

La rénovation du patrimoine routier a une nouvelle fois été placée au premier rang des priorités en 2024.

- Plusieurs opérations d'entretien curatif de chaussées ont été menées, par exemple sur la RD 9 à Laudun et le début des travaux de réhabilitation de la RD 6113 de la sortie de Nîmes à la voie d'entrée à Bouillargues (ex RD 257a).
- Parallèlement, L'entretien préventif des chaussées a continué, réduisant la dette grise. Le département a utilisé des techniques innovantes comme les revêtements superficiels combinés.
- En outre, la rénovation des patrimoines de ponts et murs de soutènement s'est poursuivie avec le début des travaux sur le pont de Sylvéreal, sur la commune de Vauvert.
- Enfin, il convient de signaler le début des travaux de reconstruction du Pont des Châtaigniers entre Chamborigaud et Genolhac, avec la création d'une piste provisoire dès avril 2024, qui est restée en place durant toute la durée des travaux.



Martin Delord,
Vice-président délégué
aux Infrastructures routières



Le pont provisoire des Châtaigniers, reliant Chamborigaud à Génolhac a été construit en un mois seulement

CHIFFRES CLÉS

4 620 km

de voirie dans le Gard, dont
1 563 en zone de montagne

178 km

de voies vertes
départementales, dont 18 km
mis en service en 2024

56 M€

d'investissement (direct et indirect)
réalisés en 2024

30

contrats territoriaux Traversées
d'Agglomération conclus pour un
montant d'aide de près de 6M€

3 200

ouvrages de franchissement

Privilégier les déplacements doux

La mise en œuvre du plan vélo du Conseil départemental a continué avec un investissement de 5,8M€, permettant :

- La finalisation des travaux sur les sections Quissac/Lézan, Cardet/Anduze, Ganges/Saint Hippolyte du Fort (Maîtrise d'ouvrage CD34), et de la section Sorgues/Sauveterre/Villeneuve-les-Avignon-Avignon (Maîtrise d'ouvrage CD84).
- Le début des travaux :
 - De sécurisation des ouvrages d'art sur la section de la V70 entre Fontanes et Quissac,
 - De création d'une voie verte entre Nîmes et Bouillargues
 - De poursuite de l'aménagement de l'EV17 Via Rhôna par l'initiation de travaux entre le pont d'Espeyran, sur la commune de Saint-Gilles et le port de Gallician, sur la commune de Vauvert.
- L'initialisation des études pour la création d'une voie verte entre Vauvert et Vestric.



Olivier Gaillard,
Vice-président délégué
à l'Aménagement du territoire



Le Gard comptait
plus de 160 km
de voies vertes
fin 2024.

Connecter chacun au Très haut débit

Le Conseil départemental a tenu son engagement au titre de la solidarité des territoires et l'accès aux nouvelles technologies est une réalité pour tous les Gardois.

Le réseau WiGard Fibre est opérationnel. Il constitue un investissement clé pour le développement économique, la réduction de la fracture numérique, l'attractivité de nos zones rurales.

Grâce à ce projet d'envergure, le Conseil départemental a inscrit son territoire dans l'avenir pour un Gard avec une attention particulière aux raccordements longs pour assurer un traitement équitable des Gardoises et des Gardois sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- 271 000 prises déployées, soit 100 % des locaux de la zone du Réseau d'initiative publique du Gard, sur 303 communes, hors agglomérations de Nîmes et d'Alès, communes gardoises du Grand Avignon et de Bagnols-sur-Cèze qui relèvent de la seule initiative privée.
- Plus de 132 000 clients raccordés sur le réseau fin 2024.
- 210 M€ d'investissement par XP Fibre entre 2019 et 2024.
- 7 M€ d'investissement départemental



Chacun peu tester
son éligibilité
sur gard.fr

Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Le Conseil départemental des jeunes



Le "CDJ" est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté.

Il invite les collégiens à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques à tous. Après un premier mandat, au cours duquel les projets des jeunes élus ont été concrétisés et qui a permis plus de 40 rencontres, le Conseil départemental des jeunes a entamé son 2^e mandat à la rentrée 2024-2025, avec une représentation des 53 collèges publics gardois.

Le 1^{er} mandat a vu chaque commission travailler assidûment pour mener à bien le projet qu'elle avait élaboré en début de période.

- La commission "Qualité de vie et solidarité au collège" a mis sur pied une émission radio intitulée "pour les collégiens, par les collégiens", une initiative visant à accroître la participation des élèves et à valoriser leur voix. Cette émission a reçu un prix national au Sénat,

reconnaissant ainsi l'importance et la qualité de ce projet.

- La commission "Développement durable" a mis en place un site internet "Invent'Terre pour des collèges plus verts" pour encourager et valoriser les actions en faveur de la transition écologique dans les collèges du Gard (invent-terre.gard.fr).
- La commission "Sport pour tous" a élaboré de nouvelles pratiques sportives inclusives et proposé des Olympiades alternatives à Méjannes-le-Clap.
- La commission "Mobilités douces" a élaboré un escape game de sensibilisation à l'écomobilité et au réchauffement climatique.

Les établissements peuvent désormais utiliser toutes les réalisations disponibles via l'ENT du Gard.

Comme leurs prédécesseurs les 110 jeunes élus de 5^e et 4^e (23 binômes paritaires de Conseillers, 12 Délégués représentant leur collège et 52 Adjointes) vont pouvoir imaginer et concrétiser

une action d'intérêt général sur des thématiques qui les intéressent, en lien avec les compétences de la collectivité. Deux des quatre commissions du 1^{er} mandat sont maintenues : "Qualité de vie au collège" et "Développement durable". La radio Micros gardois et le site internet Invent'Terre seront enrichis et développés. Les deux autres commissions se concentreront sur les "Solidarités sociales", notamment la santé mentale, et sur la "Citoyenneté". Comme lors du 1^{er} mandat, les jeunes sont réunis environ une fois par mois en divers sites et lieux remarquables du Gard ainsi que dans les collèges.

GRUPE DE CITOYENS RESSOURCES POUR L'INCLUSION

En 2024, le Groupe de citoyens ressources pour l'inclusion (GCRI) a poursuivi sa collaboration avec les services du Conseil départemental. Consulté pour donner son avis, son expertise citoyenne et améliorer les relations entre les partenaires et le public, les documents, les outils de communication, le GCRI est intervenu sur deux projets du Conseil départemental : le réseau social d'insertion et le règlement départemental unique d'aide sociale.

Informier utilement tous les citoyens du territoire

La Direction de la communication assure l'information aux différents publics par l'intermédiaire de l'ensemble de ses supports : réseaux sociaux, site internet gard.fr, communiqués et relations avec la presse, magazine Gard info et son site web gardinfo.gard.fr, campagnes presse, rapports thématiques...

La communication départementale se fait aussi par la présence de stands sur certaines manifestations ou encore une signalétique événementielle renforcée. Les actions de communication s'organisent autour de la promotion des grands projets et objectifs de la collectivité, en lien avec la valorisation des territoires.



En 2024, on retiendra notamment :

- La poursuite de la mise en valeur des projets emblématiques du début de mandat :
 - La promotion des actions de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.
 - La promotion des Maisons du Conseil départemental qu'elles soient fixes (Alès et Bagnols-sur-Cèze) ou mobiles et la valorisation de l'ouverture d'une 3^e Maison fixe du Conseil départemental au Vigan à l'automne 2024.
 - Une communication particulière sur le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, labellisé centre de préparation aux Jeux Paris 2024, qui a accueilli en 2024 nombre de manifestations sportives et de délégations y compris internationales, composées d'athlètes olympiques et paralympiques.
 - La valorisation des réalisations concrètes du premier Conseil départemental des jeunes (CDJ) et la préparation du nouveau mandat avec une 2^e série d'élections à l'automne 2024.

- Différentes concertations et réunions publiques organisées, tant sur les Schémas de l'Économie sociale et solidaire et de la culture que sur la démarche "Eau & Climat : préparons l'avenir".
- Le déploiement de la signalétique sur les bâtiments du Conseil départemental se poursuit, afin de faciliter l'accès des services aux usagers par une meilleure identification visuelle. En matière de signalétique, l'accent a été mis sur les panneaux routiers, dont la plupart ont été actualisés.
- Enfin, le Gard a renouvelé sa participation au Salon international de l'agriculture, ce qui assure une belle visibilité à la marque "Le Gard, Militant du Goût".



Le Conseil départemental se fait également connaître et reconnaître par sa communication dans la presse, avec des conférences et des dossiers de presse, et des achats d'espace dans différents médias (journaux, sites d'information, radio). Enfin, le



Conseil départemental assure également des campagnes d'affichage urbain...

Autant de moyens de mettre en avant les actions et les politiques publiques de la collectivité : les droits des femmes, l'éducation et les collèges, la culture, le sport, le consommer local...

Garantir et simplifier les services de proximité

Les Maisons du Conseil départemental

Le projet de création de Maisons du Conseil départemental a été élaboré en 2022 et approuvé par l'Assemblée départementale en novembre 2022. Ces Maisons répondent à trois objectifs principaux : plus de proximité, plus de service et plus de visibilité. Après l'ouverture de deux Maisons fixes en mai 2023 et la mise en service en juin 2023 de deux Maisons mobiles, une 3^e Maison fixe a ouvert au sein du Château d'Assas du Vigan en octobre 2024. Le Service est passé de 5 référents d'animation à 7. En 2024, le Service des Maisons du Conseil départemental a reçu 685 sollicitations à Alès, 804 à Bagnols, 131 au Vigan et 1 787 dans les Maisons mobiles. Les principales thématiques abordées dans les maisons fixes sont en lien avec les centres médico-sociaux de proximité, le service des assemblées, le handicap, le soutien numérique, les subventions aux Associations et les informations d'ordre général. Dans les maisons mobiles, les principales thématiques abordées sont liées au grand



La Maison du Conseil départemental du Vigan a ouvert en octobre 2024.

âge, au handicap, au logement et aux démarches administratives.

En 2023, une réflexion avait été menée sur l'achat de deux maisons mobiles qui étaient jusqu'à lors en location. Elles devraient être livrées à la fin du premier semestre 2025.

L'Espace Diderot à Nîmes



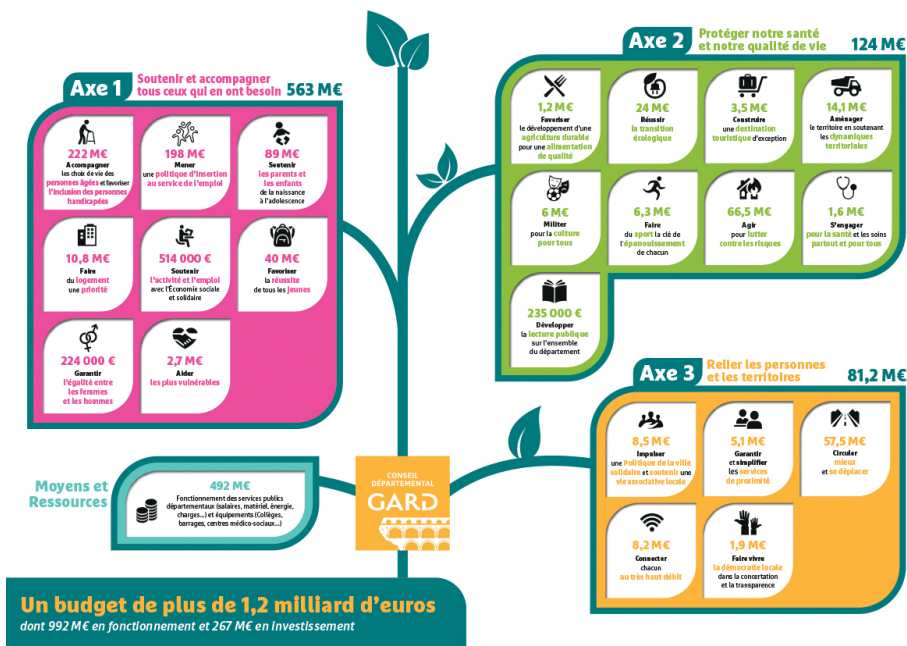
Fortement présent sur l'ensemble des quartiers dits "prioritaires" du Gard, le Conseil départemental investit fortement dans sa présence sur les quartiers ouest de Nîmes en termes de services de proximité, répondant ainsi aux besoins d'une population économiquement et socialement fragilisée. Ce sont 150 professionnels de 12 structures distinctes, publiques et associatives qui permettent d'apporter accueil, accès aux droits, soutien dans les démarches et accompagnement aux habitants. Cet espace constitue également un point d'appui renforcé au tissu associatif local, en offrant la possibilité de l'utilisation du site en horaires décalés, en soirée ou le week-end, en fonction de la demande.

Ressources internes

Le Conseil départemental est une collectivité qui gère un budget de plus d'un milliard d'euros. 3 710 agents composent ses effectifs, dont 415 assistants familiaux. Il est donc essentiel que la collectivité rende compte de son action quotidienne.



Préserver durablement les finances du Conseil départemental



CHIFFRES CLÉS

Recettes réelles :

- Investissement : 98,8 M€ (dont 60 M€ d'emprunts nouveaux)
- Fonctionnement : 977 M€

Dépenses réelles :

- Investissement : 176,7 M€ (dont 133,4 M€ hors dette)
- Fonctionnement : 943 M€

Épargne brute :
34 M€

Dette :

- Emprunts nouveaux : 60 M€
- Emprunts remboursés : 43,3 M€
- Dette réelle et assimilée : 479 M€ (dont 11,1 M€ de dette assimilée constituée du BEA Gendarmeries pour 9,6 M€ et de l'acquisition de l'immeuble ACOTEL pour 1,5 M€ correspondant à la partie travaux restant à réaliser par le vendeur)
- Capacité de désendettement : 14,1 ans

Au niveau de la préparation et de l'exécution budgétaire et financière, le pilotage des finances départementales avec une exécution budgétaire 2024 dégage un résultat excédentaire de 80,7 M€ en fonctionnement et un résultat déficitaire de -0,2 M€ en investissement (reports inclus) avec une activité importante du pré-contrôle des mandats de paiement (97 442) et des titres de recette (12 394).

En outre, la gestion optimisée de la dette a permis de limiter le recours à l'emprunt sur l'exercice 2024. Ainsi, à fin 2024, la dette représente 479 M€ (467,9 M€ de dette propre et 11,1 M€ de dette assimilée), soit un endettement de 17,8 M€ sur l'année 2024.

Par ailleurs, en 2024, la collectivité départementale a accordé sa garantie d'emprunt pour 27 opérations nouvelles

(correspondant à 635 logements sociaux créés ou réhabilités) pour un montant de capital garanti total de 30,8 M€, ainsi que pour 2 opérations modifiées.

Au titre du suivi des régies, 8 arrêtés ont été pris afin d'actualiser la gestion des régies d'avance et de secours (Alès, Le-Vigan, Bagnols-sur-Cèze, Vauvert, Nîmes) et d'une régie de recette (Pont-Saint-Esprit).

Au 31/12/2024, le Conseil départemental a optimisé sa gestion pluriannuelle avec 63 autorisations d'engagement et 243 autorisations de programme.

Enfin, le pilotage et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) départemental comprend 195 programmes et 309 sous-programmes au 31/12/2024 en lien avec les directions métier.

Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques

La Direction des affaires juridiques, de l'Achat et de la Questure (DAJAQ) s'est mobilisée en 2024 sur les thématiques et les projets amorcés l'année précédente et identifiés dans le cadre de sa réorganisation. En premier lieu, elle a poursuivi son action en termes d'appui et de gestion du précontentieux et du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, y compris au titre du dispositif de protection fonctionnelle des agents de la collectivité, à travers l'accompagnement des agents victimes de faits délictuels dans l'exercice de leurs fonctions. Le service juridique participe également au traitement des procédures "violences externes" et "violences internes".

Enjeu majeur pour la direction dans le cadre de sa réorganisation, qui fait écho à la démarche de cartographie des risques déclinée à l'échelle du département, le développement d'une culture de l'éthique publique et de la déontologie s'est poursuivi en 2024 au sein de la DAJAQ en lien avec le Service juridique, la direction adjointe de l'assemblée et le collège de déontologie, par l'appréhension des questions concernant les élus départementaux et les agents.

La Direction adjointe de l'achat public (DAAP) a confirmé sa dynamique, identifiée comme enjeu structurant, visant à créer les conditions

d'un achat économiquement et qualitativement performant. Elle s'est ainsi pleinement mobilisée dans l'élaboration, entrée en phase pleinement opérationnelle, du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). La construction de ce schéma, pleinement amorcée en 2024, a conduit à mobiliser les directions acheteuses ainsi que les élus aux fins d'arbitrages politiques sur les différentes composantes de ce projet.

À ce titre, outre ses missions traditionnelles (pilotage, gestion et suivi de la nomenclature des achats et conseil juridique subséquent, sécurisation des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, veille juridique), la DAAP est intervenue, de manière tout aussi systématique, dans le cadre de son rôle de pilotage et de suivi des clauses sociales et environnementales, faisant ainsi écho aux enjeux liés à la construction du SPASER, et permettant à la collectivité dessiner une tendance constante à la hausse du nombre de marchés éco-clausés et sociaux. En 2024, 99% des marchés du Conseil départemental supérieurs à 40 000 € sont désormais éco-clausés et 49 % sont socio-clausés.

À noter également les 19.357 heures d'insertion réalisées en 2024 dans le cadre des marchés de la collectivité.

La DAAP s'est par ailleurs fortement impliquée dans l'accompagnement des services et des directions tout en participant activement aux différents travaux structurants de la collectivité (Schéma de l'économie sociale et solidaire, marché des denrées alimentaires, etc..).

Garante d'un fonctionnement institutionnel juridiquement sécurisé devant également rester fluide et opérationnel, la Direction adjointe de la questure et de l'assemblée (DAQA), est restée mobilisée en 2024 sur l'organisation des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente en lien avec la Direction générale et la Présidence, puis la rédaction et la publication des délibérations et la préparation pratique des sessions. Rattaché à la DAQA, le pôle Questure a continué d'œuvrer pour l'amélioration continue de l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat. Une attention constante est apportée à la prévention des conflits d'intérêt dans le cadre de la préparation des sessions de l'organe délibérant, dans la gestion des désignations des Conseillers départementaux au sein des organismes extérieurs et la prise en charge de leurs frais de déplacement. En lien avec la refonte des dispositifs légaux relatifs à la formation aux élus, des actions ont été déclinées à ce titre en 2024.

Pour sa part, le Service Instruction et Contrôle des Subventions (SICS) a procédé au cours de l'année 2024 à la pré instruction de 5278 demandes de subventions. Pour rappel, le SICS effectue la pré-instruction administrative et juridique de l'ensemble des demandes de subventions permettant d'en valider la complétude et la conformité. Il accompagne également dans leurs missions les utilisateurs du progiciel de gestion des subventions et s'assure de la régularité des saisies opérées, notamment dans le cadre des propositions d'individualisations à valider par l'Assemblée départementale.

L'année 2024 a été marquée par la mise en service progressive du portail "Subventions Gard / Aiden" dédié au dépôt et à la gestion dématérialisés des demandes de subventions. Le service a ainsi été mobilisé dans toutes les phases de paramétrage de ce nouvel outil. Un



travail important a également été mené en direction des usagers et des agents de la collectivité pour la prise en main de ce nouvel outil. Un transfert de compétences a été opéré par l'éditeur, renforçant l'autonomie du service pour le déploiement de futures fonctionnalités et de nouveaux téléservices proposés aux usagers. Désormais, les dossiers déposés correspondent davantage aux spécificités des différentes

politiques départementales.

Enfin, le service Courrier a inscrit son action dans la continuité afin de garantir, de manière centrale et au quotidien, la gestion et la distribution du courrier sur tout le territoire gardois. Le déploiement du logiciel de gestion de la dématérialisation des courriers (Elise), effectif au sein des trois directions générales adjointes, se poursuivra en 2025.

Le contrôle interne

En 2024, la collectivité départementale s'est dotée d'un contrôle interne par la formalisation, dans son organisation, d'un pôle de contrôle interne doté de 2 agents rattachés à la Direction générale via la direction de coordination direction générale.

Deux cartographies des risques ont été réalisées sur 3 processus génériques : commande publique, subvention et gestion des ressources humaines. Les risques ciblés sont ceux liés aux atteintes à la probité et ceux liés à la responsabilité financière des gestionnaires publics qui ont donné lieu à deux plans d'actions coconstruits avec les directions de la collectivité au travers d'ateliers participatifs. Ces plans d'actions qui ont vocation à se déployer sur 3 ans, doivent produire des réponses aux risques identifiés notamment autour de dispositifs de formation et de sensibilisation des agents.

Une charte du contrôle interne a été réalisée à des fins d'acculturation à la maîtrise des risques pour tous. Cette charte vise à rappeler la volonté de l'autorité territoriale de poursuivre et renforcer l'engagement de la collectivité en faveur de la déontologie, de l'éthique et de la transparence et de prendre en compte une approche intégrée des risques dans ses activités. Elle permet également de préciser son organisation interne pour y répondre notamment par la création d'une instance de pilotage et de gouvernance et la désignation de référents par DGA.

Cette organisation et ces modalités traduisent la volonté d'engagement de l'équipe dirigeante en faveur de la lutte anti-corruption, de la connaissance et de la gestion de ces risques y compris financiers au moyen de mesures de prévention, de détection et de remédiation.

Enfin, 2024 a permis également de formaliser la mise en place d'un contrôle interne du FSE+, dont le Conseil départemental est organisme intermédiaire, et d'en assurer la cartographie des risques.

Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, le déploiement de la fibre noire Wigard sur l'ensemble du territoire est l'aboutissement d'une volonté politique de l'exécutif départemental de faire bénéficier tous les gardoises et gardois du Très Haut Débit.

Tirer parti pleinement des avantages de cet investissement en raccordant les 78 sites et collèges départementaux éligibles au dispositif devient alors une évidence technique et économique.

En effet, la mise en place d'un réseau fermé de type GFU (groupement fermé d'utilisateurs), réseau de communication indépendant et souverain, permettra de :

- Fournir un service adapté aux usages numériques actuels et une base solide pour l'adoption future de nouvelles technologies et de nouveaux usages ;
- Améliorer la rapidité, la fiabilité et la qualité des flux de données et soutenir les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques ;
- Bénéficier d'un support évolutif flexible, pérenne et pertinent pour les années à venir ;
- Générer des économies substantielles à moyen terme en supprimant les intermédiaires (opérateurs télécoms) et en anticipant le besoin exponentiel.

Le déploiement a débuté en juin 2024 pour une durée prévisionnelle de 11 mois.

REFONDRE LES POSTES DE TRAVAIL

Le déploiement de l'environnement Windows 11 et de la nouvelle suite bureautique et collaborative Office 365 sur l'ensemble du parc des postes informatiques a été réalisé, offrant des nouvelles fonctionnalités en continu tout en sécurisant notre système d'information (Windows 10 et Office 2019 sont en fin de vie, le passage sous Windows 11 et Office 365 devient obligatoire). Pour ce faire, la mise en conformité de l'ensemble du parc passe par la reconfiguration ou le renouvellement des postes de travail.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau siège du Conseil départemental, le projet d'étude, l'acquisition et la préparation de solutions multimédias et audiovisuelles dans les différentes salles et bureaux de l'ensemble du bâtiment ont été mis en œuvre.

LES E- SERVICES AUX GARDOIS

La mise en place du nouveau module Enfance avec le portail des frais et l'accompagnement au changement afin d'apporter une réponse logicielle en adéquation avec les besoins de la direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'est poursuivie.

Un nouveau système d'information de l'Aide aux Personnes Agées national (APA) a, par ailleurs, été mis en œuvre.

GÉRER LA DONNÉE

TARADATA notre entrepôt de données internes va permettre aux directions métier de piloter d'un point de vue stratégique et opérationnel les politiques publiques.



Protéger les données personnelles

Pour se mettre en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en vigueur depuis 2018 dans les pays membres de l'Union Européenne, le Conseil départemental du Gard suit les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). En 2024, un travail particulier a été mené sur des procédures de conformité :

- Validation d'une procédure de destruction sécurisée de documents papier confidentiels pour lancement opérationnel en 2025 ;
- Mise en œuvre sécurisée de dispositifs de vidéosurveillance ;
- Publication sécurisée des délibérations anonymisées sur Internet ;
- Mise en œuvre d'une politique de gestion des habilitations des agents ;
- Conventions avec l'Agence départementale pour l'habitat et le logement pour désigner un Délégué à la protection des données commun et décrire un partenariat de travail sur les données des usagers.

Le Conseil départemental a fait l'objet de 2 saisines de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les réponses apportées ont été très détaillées. La CNIL n'a demandé aucune information complémentaire et n'a pas fait de retour négatif.

Enfin, la cartographie détaillée des traitements de données est achevée.



La collectivité prend soin de ses agents

Le Service prévention et qualité de vie au travail

Le Service de prévention et de qualité de vie au travail (SPQVT) rattaché à la Direction des Ressources Humaines, a pour mission d'accompagner les services et directions sur l'ensemble des questions relatives aux conditions de travail et à l'amélioration de la qualité de vie au travail, à savoir :

- La prévention des risques professionnels et l'accompagnement des agents sur les enjeux de santé et sécurité au travail,
- La gestion des absences pour raisons de santé,
- Le soutien aux agents en situation de handicap,
- L'accompagnement social des agents en difficulté.

À travers ces actions, le SPQVT met l'accent sur la prévention et le bien-être du personnel, en développant des dispositifs visant à garantir leur sécurité et leur épanouissement professionnel.

ACCOMPAGNEMENT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET EN QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Structuration du réseau des acteurs Santé et sécurité au travail (SST)
- Réorganisation du réseau SST afin d'optimiser la prévention

des risques professionnels et d'assurer une mise à jour régulière du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

- Révision des lettres de cadrage des acteurs SST en concertation avec les référents concernés.
- Actualisation et diffusion sur l'intranet des listes des acteurs SST par Direction Générale Adjointe (DGA).

Acquisition d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels (EvRP) fin 2024.

FORMATIONS INTERNES

Elles sont dispensées par les conseillers en prévention

- 10 sessions dédiées à l'évacuation incendie et manipulation des moyens de secours pour un total de 79 agents formés
- 1 session de formation évacuation sur site à l'Hôtel du Conseil Départemental sur demande
- 6 sessions FAARR
- 2 sessions Signalisation Temporaire Bidi
- 2 sessions Signalisation d'urgence Bidi
- 2 sessions SAU (nouveaux arrivants DTER)
- 1 session Évacuation Incendie

- 1 session Habilitation électrique Réarmement
- 11 sessions (Escabeaux/Echelles, PIRL, Harnais nacelle)

EXERCICE INCENDIE

1 exercice d'évacuation du Laboratoire Départemental d'Analyse.

Audits réalisés

- 2 sur les risques incendie (Hôtel du Conseil départemental et Bâtiment Axone).
- 1 sur les risques psychosociaux CMS Picatié (RPS).
- 1 sur l'évacuation en cas d'intrusion CMS Sauveplane.
- 1 sécuritaire CMS Bagnols-sur-Cèze.

JOURNÉES ÉVÉNEMENTIELLES "PRÉVENTION RPS/TMS" POUR LES AGENTS DES COLLÈGES

Face à l'augmentation des Troubles musculo-squelettiques (TMS) et des Risques psychosociaux (RPS) chez les agents ATTEE, un programme de prévention a été lancé en 2023 sous forme de deux journées séminaires dédiées aux secteurs Grand Nîmes et Uzège Gard Rhodanien.



Poursuite de l'initiative en 2024, avec deux nouvelles journées organisées pour les secteurs Cévennes Aigoual et Camargue Vidourle (8 et 9 avril). Thématiques abordées :

- Prévention des risques physiques (gestes et postures) via des ateliers animés par des ostéopathes.
- Sensibilisation aux RPS grâce à des animations en théâtre forum.
- Présentation des acteurs et dispositifs en santé-sécurité.

Participation de 290 agents et mobilisation des services de la DRH à travers des stands d'information (retraite, action sociale, prévoyance, handicap, prévention, accompagnement santé, assistantes sociales du travail).

GESTION DES DISPOSITIFS DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Violences internes : 20 signalements

- Violences externes : 47 signalements
- Registre Santé sécurité au travail : 79 fiches enregistrées

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DES AGENTS

Les référents en accompagnement santé ont assuré la gestion de :

- 4 200 arrêts de travail en congés de maladie ordinaire
- 30 dossiers de congés longue maladie (CLM - statut fonctionnaire)
- 3 dossiers de congé grave maladie (CGM - statut contractuel)
- 52 congés de longue durée (CLD - statut fonctionnaire)
- 58 dossiers disponibilité d'office pour raison de santé
- 23 dossiers disponibilité d'office à titre conservatoire
- 76 dossiers temps partiel thérapeutique (TPT - Tous statuts confondus)
- 19 dossiers de mise en période préparatoire au reclassement
- 205 déclarations d'accidents (169 services - 36 trajets)
- 17 déclarations de maladie professionnelle
- 10 dossiers retraite pour invalidité (RPI - statut fonctionnaire)

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe handicap assure la coordination et le suivi de 431 agents bénéficiaires (11,75 % alors que l'obligation légale est de 6%)

En 2024, la Mission Handicap a coordonné la mise en œuvre de

103 recommandations émises par la médecine préventive afin d'adapter les postes de travail aux agents en situation de handicap. Ces aménagements ont inclus du mobilier, des équipements informatiques, des prothèses auditives, des auxiliaires de vie professionnelle, ainsi que des études de poste menées en partenariat avec Cap Emploi. Des équipements spécifiques, tels que l'acquisition d'une autolaveuse, ont également été déployés pour améliorer à la fois les conditions de travail de l'agent concerné et celles de son équipe.

Une 5^e participation à la Journée nationale DUODAY du Conseil départemental, avec trois personnes accueillies en 2024. La journée Duoday a eu lieu en partenariat avec le dispositif "Emploi Accompagné" de l'association Accompagnement-Diversité-Réhabilitation-Handicap (ADRH). La collaboration se poursuit, avec des échanges fructueux entre les services d'accueil et les personnes accueillies, ainsi que des demandes de stage et de nouvelles journées d'immersion.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

Les assistantes sociales du travail ont assuré

- 667 entretiens individuels,
- 145 permanences sur différents sites du Conseil départemental,
- 24 visites à domicile,
- 20 signalements de violences internes pris en charge,
- 273 dossiers examinés en commission des aides aux agents départementaux.

Le Service de Médecine professionnelle et préventive

Le Service de médecine professionnelle et préventive (SMPP) est rattaché à la Direction générale adjointe des ressources internes. Il est l'un des acteurs indispensables à la prévention. Il a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents et des assistants familiaux du fait de leur travail, il œuvre dans le respect du secret médical et de l'intérêt exclusif de la santé. Dix personnes forment une équipe pluridisciplinaire : 2 médecins, 1 psychologue, 2 infirmières, 1 technicienne et 4 assistantes administratives.

Campagne de vaccination

Deux campagnes de vaccinations ont été menées par le service de médecine. La campagne annuelle antigrippale, qui a permis la vaccination de 101 agents en interne.

Surveillance médicale des agents

Sur 2 290 agents convoqués, 1 800 ont été vus.

Journée prévention cancer

Le service de médecine a organisé, en collaboration avec la CPAM, une journée de dépistage des cancers à Nîmes le 19 septembre.

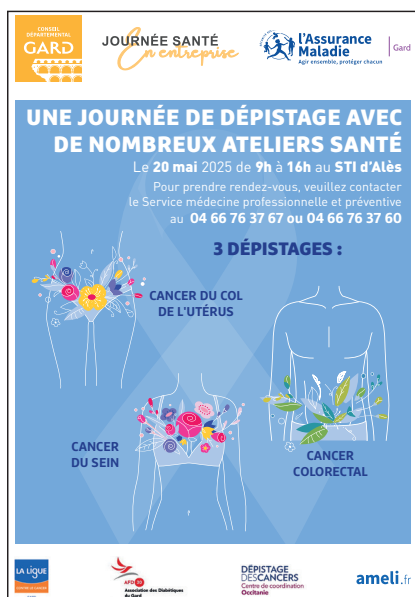
Expertises médicales

550 dossiers ont été traités suite à une saisine du Service de prévention et de qualité de vie au travail (SPQVT), ainsi le SMPP est chargé de la constitution du dossier avec l'agent, le médecin expert et le SPQVT.

Psychologue du travail

Le psychologue du travail conseille et préconise en matière de Risque psychosociaux (RPS), de Qualité de vie au travail (QVT) et de souffrance au travail. Il apporte des conseils techniques, médico-sociaux et psychologiques. Il oriente en fonction de l'analyse et des besoins.

Des permanences sur le site central sont organisées ; le psychologue du travail se déplace sur l'ensemble du territoire gardois.



L'étude de poste

Des actions en milieu de travail sont réalisées par les médecins, infirmières et techniciennes, dont l'étude de poste :

L'étude de poste est une analyse détaillée des conditions de travail d'un agent ou d'un groupe d'agents sur un poste donné. Elle permet d'évaluer les risques professionnels, les contraintes ergonomiques et organisationnelles afin de proposer des améliorations adaptées, de réduire les TMS, la fatigue visuelle et l'absentéisme entre autres.

Les intérêts pour les agents et pour la collectivité :

- Amélioration des conditions de travail
- Prévention des risques professionnels
- Amélioration de l'efficacité et de la productivité
- Satisfaction et bien-être au travail
- Reconnaissance et valorisation du travail de l'agent
- Adaptation du poste aux évolutions

Le déroulement d'une étude de poste : identification du besoin, demande officielle, analyse préliminaire, mobilisation des acteurs, visite de terrain et recueil d'informations, analyse et recommandations, mise en œuvre des recommandations, suivi et évaluation.

Entretenir et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel

Le Conseil départemental a poursuivi en 2024 sa stratégie d'optimisation du patrimoine immobilier et mobilier et du parc de véhicules, intégrant notamment l'électrification de la flotte et le déploiement des vélos. Initiée en 2023, la rénovation du nouvel Hôtel du Conseil départemental et de ses abords a été poursuivie en 2024. Cette opération s'inscrit dans la requalification et la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Parc Meynier de Salinelles, à Nîmes, a été réouvert au public en juillet 2024 après un important projet d'aménagement.

La rénovation des Centres médico-sociaux (CMS) s'est maintenue en 2024, avec des investissements à hauteur de 3,9 M€ portant sur :

- La construction du nouveau CMS de Villeneuve-les-Avignon,
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du CMS de Saint-Hippolyte-du-Fort
- Les travaux de maintenance et d'agencement sur les CMS existants.

Sur l'Espace Diderot, à Nîmes, l'aménagement des anciens logements pour l'accueil des activités associatives du quartier ouest de Nîmes a été engagé,

permettant de compléter les espaces dédiés au public sur le site de l'ancien collège.

Concernant les bâtiments des Pôles d'entretien routier (PER), l'année 2024 a été marquée par la réalisation du nouveau PER de Pont-d'Hérault et les études et travaux de rénovation du PER de Camprieux. En outre, le Conseil départemental a lancé le projet de construction d'un PER à Bagard, mutualisé avec le centre de secours et un groupe de commandement du SDIS.

Grâce aux travaux de requalification du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, le Centre de préparation a pu accueillir les sportifs internationaux participants aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La seconde phase a été engagée par la réalisation d'un schéma directeur sur l'ensemble des bâtiments d'hébergement et d'équipements sportifs du Centre. Ce schéma s'est décliné en 2024 par la programmation des travaux de rénovation des locaux d'accueil et d'hébergement, et la création des équipements dédiés notamment au développement du Pôle vélo à Méjannes-le-Clap.



Le parc Meynier de Salnelles
a ouvert le 1^{er} juillet 2024.



Des agents au service de tous

Ressources humaines

Une campagne de promotion favorable aux agents :

La politique du Conseil départemental en matière de promotion des agents leur permet de bénéficier d'une évolution professionnelle et d'un déroulement de carrière favorable dans leur cadre d'emplois. Ainsi, 187 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2024 (67 hommes et 120 femmes) et 54 agents ont bénéficié d'une promotion interne en 2024 (33 hommes et 21 femmes).

Service Accueil et Relations Sociales

Le service accueil et relations sociales, rattaché à la Direction des Ressources Humaines est un service orienté vers les agents et contribue à appliquer la politique bienveillante de la collectivité. Ce service a trois principales missions :

• Équipe Accueil RH

Soucieuse de fournir un service de qualité à ses agents, la direction des ressources humaines a mis en place une équipe accueil RH.

L'objectif de cette équipe est de pouvoir apporter des réponses de premier niveau dans un délai rapide. Lorsque les demandes des agents relèvent d'une technicité particulière, un lien est fait avec les personnes compétentes. La demande de l'agent est prise en

considération et les retours sont positifs. Les contacts se font par téléphone, par mail ou par accueil physique. En effet, depuis l'année 2024, avec le déménagement dans les nouveaux locaux provisoires, cette équipe assure également un accueil physique. Cela contribue à une bonne image de notre politique RH.

Pour l'année 2024, 5925 appels téléphoniques ont été traités. Sur ces appels, 66% ont pu avoir une réponse directe de la cellule.

L'enquête de satisfaction mise en place montre les résultats positifs de cette équipe.

• Équipe action sociale

L'action sociale de la collectivité a pour but principal d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

La collectivité finance le CNAS à hauteur de 836 461,73 €/an et propose également des prestations en interne : participations pour les études, pour les enfants handicapés, gardes d'enfant, séjours, aides à la restauration. 15 places réservées en crèche pour un budget de ou la convention cible deux crèches nîmoises du réseau Petits Chaperons Rouges.

L'aide à la complémentaire santé et garantie prévoyance.

L'équipe organise également les événements majeurs pour les agents tels que la cérémonie de remise des médailles ou encore l'arbre de Noël de leurs enfants.

Au niveau cérémonie des médailles, cette année a été exceptionnelle car, du fait du COVID, les cérémonies n'avaient plus eu lieu. Nous avons invité les médaillés des années 2021, 2022 et 2023, soit 414 agents.

Concernant les prestations Noël, les enfants de 11 à 16 ans ont reçu une carte cadeau d'une valeur de 37 €. Les enfants de 0 à 10 ans ont été invités à une journée récréative organisée au Pont du Gard sur le thème de la fête foraine.

Afin que les agents qui ont le moins accès à l'outil informatique puissent faire valoir leurs droits, depuis septembre 2024, l'équipe a mis en place des rencontres hebdomadaires au sein des collèges afin de promouvoir l'action sociale. Un stand a également été tenu lors de la journée annuelle DEJCS.

• Équipe dialogue social

Le dialogue social vise à favoriser un climat de confiance et de coopération au sein de la collectivité. A dessein, durant l'année 2024, 40 groupes de travail ont été organisés avec l'administration et les

Le Service accueil relations aux usagers

L'accueil physique en 2024 :

- Hôtel du Département (HDD) : 3 525 personnes reçues dont 31 % de rendez-vous avec les élus.
- Maison du Département (MDD) : 8 100 personnes reçues (la Maison du Département a été fermée pour travaux une longue période de l'année).
- Maison départementale (MD) : 25 722 personnes reçues dont 44 % (11267) dépôt et retrait dossier de demande MDPH.

L'accueil téléphonique en 2024 :

135 620 appels répondus avec une moyenne de 5 agents par jour, dont 78,50 % de réponses immédiates.

représentants du personnel en plus des instances paritaires : 5 comités sociaux territoriaux, 5 formations spécialisées du comité, 3 commissions administratives paritaires, 5 commissions consultatives paritaires.

La gestion des grèves ainsi que le droit syndical sont également des sujets quotidiens de l'équipe.

Service Emploi et Accompagnement des Parcours

Le service est dédié à l'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel depuis leur recrutement, en leur proposant du conseil en évolution

professionnelle, du coaching et de la formation adaptée à leur besoin.

Les agents ont pu bénéficier de 3 800 jours de formations individuelles organisées par le CNFPT.

Sur l'année 2024, l'équipe formation a organisé 437 jours de formations collectives internes. Les conseillers en recrutement de la DRH sont chargés de conseiller et d'accompagner les directions dans leurs process de recrutement que ce soit dans le cadre de recrutements permanents ou non permanents (renforts, remplacements, apprentis...). Ils reçoivent également les demandes de renouvellement des contrats sur besoins non permanents, gèrent les demandes de réintégration d'agents. Ils participent également à la visibilité du Conseil départemental en participant aux différents salons de l'emploi. Le service a d'ailleurs largement contribué à l'organisation du 1^{er} salon de l'emploi public du Gard en novembre 2024.

Conseil en évolution professionnelle

Les conseillères en évolution professionnelle accompagnent les agents dans leur mobilité.

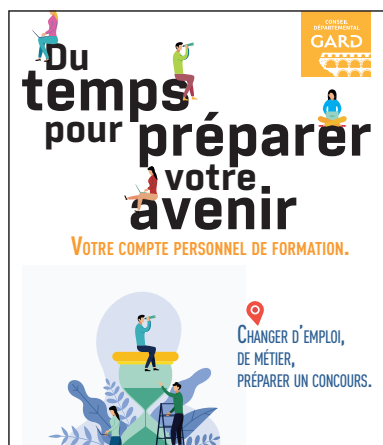
Elles apportent des conseils visant à définir un projet professionnel avec des préconisations et des actions à planifier et accompagnent les agents dans la mise en œuvre du projet avec l'aide éventuelle d'outils proposés par notre collectivité et de dispositifs réglementaires (coaching, préparations aux entretiens de recrutement, Validation des acquis de l'expérience, bilans de compétences, formation professionnelle...).

Dans ce cadre, ce sont environ 300 agents qui ont été reçus en 2024.

Par ailleurs, les conseillères en évolution professionnelle ont été amenées à travailler à la mise en œuvre du congé de transition professionnelle au sein de la collectivité et à affiner leurs outils d'accompagnement en mettant en place des tests permettant de déterminer le profil professionnel des agents en début de parcours d'accompagnement.

Coaching interne

La collectivité a fait le choix de se doter d'un réseau de coaches internes. Dans ce cadre 380 heures de coaching ont été effectuées. À cela s'ajoute l'animation de réunion d'échanges de pratiques et de séances de co-développement.



Mission innovation design organisation

La Mission innovation design organisation intervient à deux niveaux du management des politiques publiques : l'ingénierie et leur mise en œuvre.

Concrètement, elle accompagne les directions et services, à leur demande, pour répondre à des besoins de conseil ou de méthode, qu'elle déploie pour ses commanditaires. Elle mobilise tout particulièrement ses compétences en design social/ design de services pour l'émergence de projets ou l'amélioration des services à l'usager. Exemple en 2024 : repenser avec tous ses usagers (élèves, enseignants, surveillants) la cour de récréation d'un collège. Son savoir-faire se voit également mobilisé lors d'ateliers de concertation citoyenne. Il s'est traduit notamment par l'appui à

l'élaboration du Schéma de la lecture publique ou encore de la démarche Eau et climat ou encore lors d'ateliers sur la précarité énergétique en milieu rural). En 2024, 11 missions ont été engagées et/ou finalisées. Avec des outils différents, la communauté Euréka - 25 consultants actifs au sein des différentes directions de la collectivité- continue d'être sollicitée. Les consultants se sont vus formés en 2024 à la facilitation et à l'usage de nouveaux outils d'intelligence collective. Enfin, la Mission porte, avec la chefferie de projet, la mutation du Centre sportif du Gard, initiée fin 2021. 2024 aura notamment été consacrée à la programmation et auxancements de deux nouvelles opérations de travaux.



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

